

# Etude pour l'élaboration du plan guide de la commune de Coudes

2023 - 2024

Étude réalisée par l'équipe de concepteurs : meat architectures et territoires Luc Léotoing paysage Geoval

<u>Partenaires:</u>

Conseil Départemental du Puy-de-Dôme Agglo Pays d'Issoire UDAP CAUE du Puy-de-Dôme

### Sommaire

- + Introduction
- + Les grandes orientations du plan guide
  - A l'échelle du bourg
  - A l'échelle des quartiers
  - A l'échelle du paysage et des vallées
- + Feuille de route

Calendrier des actions

- + Les fiches actions
  - 01\_ L'îlot de la maire
  - 02\_ Espace François Mitterrand
  - 03\_ Les quais et la maison des associations
  - 04\_ Les rues du bourg
  - 05\_ La place du vieux marché
  - 06\_ Les poches de stationnements
  - 07\_ Rue du 19 mars 1962 et parvis de la maison médicale
  - 08\_ Les berges de l'Allier
  - 09\_ Les berges de la Couze
  - 10\_ La signalétique







- 1. Réunion publique et café citoyen : Imaginer Coudes en 2030 ! le samedi 22 iuin
- 2. Ateliers de travail avec les élus référents, techniciens et partenaires locaux réalisés à chaque phase de l'étude
- 3. Arpentages sur la commune avec les élus, techniciens et partenaires locaux réalisés à chaque phase de l'étude

### Introduction

En 2023 l'équipe municipale de Coudes s'est engagée dans l'élaboration d'un plan guide afin de porter une réflexion globale sur l'ensemble de la commune. L'objectif de ce document cadre est de donner de la cohérence aux différents aménagements qui pourraient être réalisés et les hiérarchiser dans le temps. Il s'agit d'éviter les coup par coup, d'envisager le court et long terme, de relier les actions communales à des échelles territoriales (intercommunale, départementale, nationale, etc.).

Le plan guide est un fil conducteur qui pose les grands axes stratégiques sans figer. Si d'autres opportunités de projets se présentent, il conviendra de se référer à la stratégie proposée.

L'étude a été articulée suivant trois phases. Un premier temps de diagnostic a permis de mettre en évidence les caractéristiques de Coudes et de hiérarchiser les enjeux. Un deuxième temps a permis de mettre en place une stratégie globale d'actions. Enfin, un dernier temps consistait à détailler et hiérarchiser les actions à mener à court et moyen terme pour les rendre opérationnelles.

Le Plan guide est composé de deux documents :

- LA GRANDE CARTE qui permet d'avoir une vision globale de la stratégie à long terme. Elle révèle les enjeux et les secteurs d'intervention,
- Un livret qui regroupe l'ensemble des FICHES ACTIONS du schéma et la FEUILLE DE ROUTE indiquant leur phasage dans le temps.

### Coudes, village sur l'eau Une stratégie à 3 échelles

Le village de Coudes hérite d'une situation à la confluence de l'Allier et de la Couze Chambon. Historiquement agricole, la commune s'est ainsi appuyée sur l'eau pour habiter le territoire: béal, moulins, ponts, fontaines, polyculture en bord de rivière, modes constructifs des habitations, etc. Penser l'avenir du bourg est alors l'occasion de se saisir de ce paysage spécifique à la confluence pour envisager des propositions d'aménagement qui renoue avec les usages de l'eau.

La stratégie d'aménagement retenue se structure autour de trois échelles :

#### 1. L'échelle du bourg, faire sol commun

Si le village de Coudes est attractif et habité, il s'agit aujourd'hui d'opérer une transformation de ses espaces publics pour redonner de la place aux piétons, anticiper les mutations climatiques à venir et permettre de répondre qualitativement aux enjeux de transformation du bâti ancien. Il s'agit alors d'initier une transformation progressive des rues du bourg par l'utilisation de matériaux qualitatifs, la désimperméabilisation et la végétalisation des rues, la rénovation des édifices en lien avec les dispositifs portés par l'API et l'Anah.

#### 2. L'échelle des quartiers, relier les quartiers au bourg

L'arrivée de la via Allier, qui traversera la commune, est l'occasion de penser les mobilités pour renouer avec l'échelle du paysage de la commune : valoriser les déplacements piétons par les rues mais aussi en préservant le réseaux de chemins existants le long de berges, transformer les rues et les routes départementales pour permettre les déplacements à vélo. Cependant la stratégie de développement des mobilités passent aussi par un changement de paradigme vis à vis de la politique d'habitat à l'échelle de la commune : sortir d'une logique de remplissage pour limiter l'étalement urbain coûteuse en terres agricoles et en réseaux et privilégier des situations d'habitat dans les tissus constitués.

#### 3. L'échelle du paysage et des berges

Habiter à Coudes c'est aussi profiter des grands espaces publics ouverts et conviviaux au bord de l'Allier et de la Couze. L'espace Marius Chigros et le parc sportif de la Couze sont ainsi des espaces à valoriser en parallèle pour permettre d'amplifier la qualité d'accueil de ces espaces tout en préservant ces zones naturelles et agricoles. À l'échelle des réseaux de randonnées et de la via Allier, ils deviennent les nouvelles portes d'entrée de la commune.

















## Le plan guide À l'échelle du bourg

#### Les rues du bourg, un sol commun



Penser des sols qualitatifs et maximiser leur perméabilité, végétation aux pieds des façades



Rénover et mettre en valeur les fontaines

#### Les places comme interfaces



La place de la mairie et l'îlot de l'école, un projet d'ensemble pour affirmer une centralité de proximité



L'espace François Mitterrand et la rue du Pont, une place commerçante à valoriser



Les quais et le maison des associations, une ouverture sur l'Allier



La place du vieux marché, une place pour prolonger les espaces extérieurs des habitations



Les équipements publics en lien avec les espaces publics



Conserver la dynamique commerciale

#### Habiter en centre-bourg



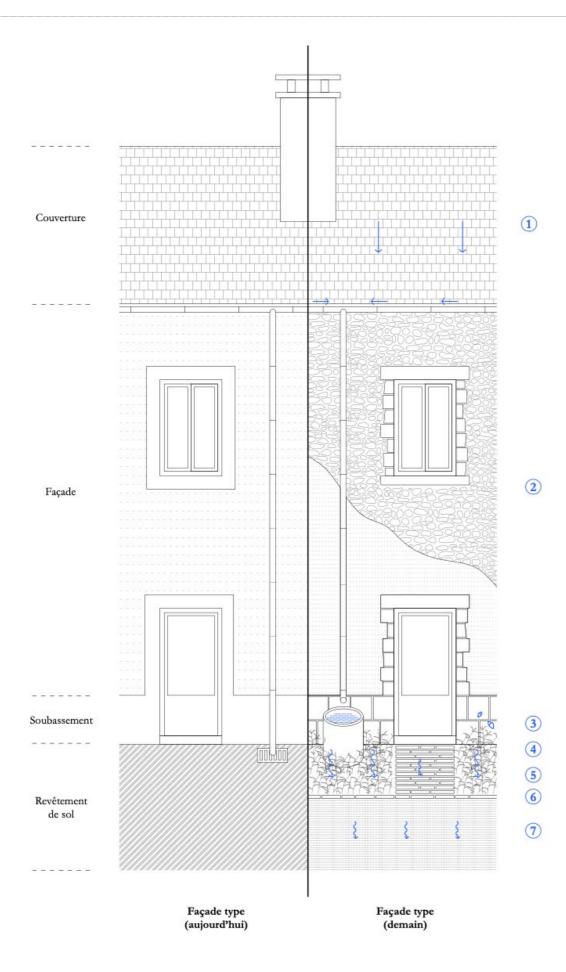
Mener des opérations de restructuration sur le bati dégradé et/ou vacant



Penser les lisières du bourg et anticiper les mutations foncières

Penser des poches de stationnements pour les riverains et les usages du bourg

















Oeillet saxifrage









Camassia

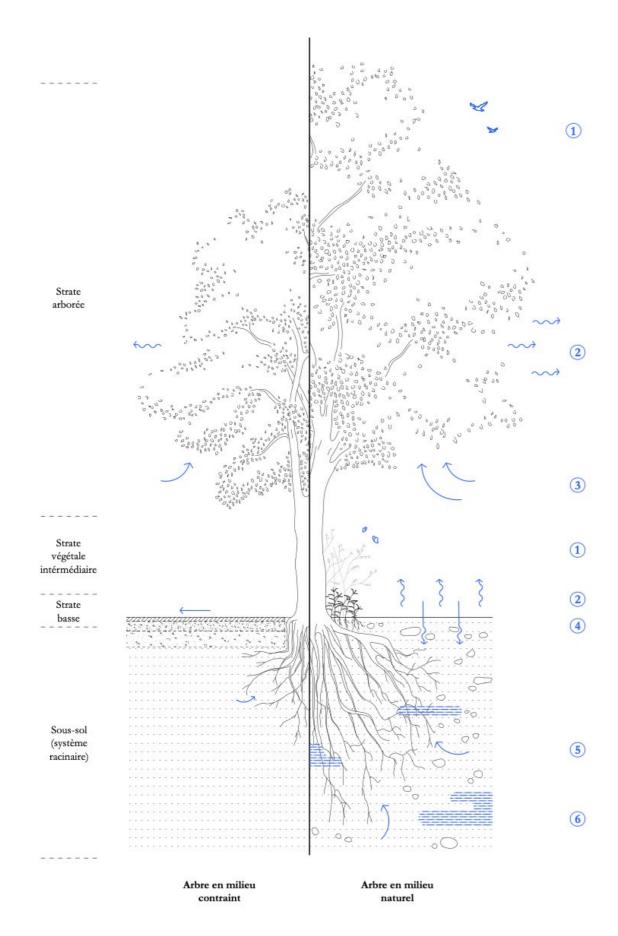
Fétuque Sunrise

Ibéris toujours vert

Saponaire officinale

- Captation et récupération des eaux de pluie 1
- Respiration des murs en pierre : soustraction des matériaux hydrofuges (type enduit ciment)
  - Valorisation des pierres de tailles 3
  - Stockage des eaux de pluie (cuve, bassin, etc): 4
    arrosage des espaces verts
- Desimperméabilisation des pieds de façade : 5 massif planté + seuil en pierre (pavés, calade, etc)
  - Bordures (matériaux de rémploi type pierre, bois, etc)
- Revêtement de sol adapté à l'usage (7) (voie carossable, cyclable, cheminement piéton, etc)

#### Dispositifs climatiques : Laisser place à la végétation dans le bourg











Noisetier

Frêne

Hêtre

Erable Champêtre

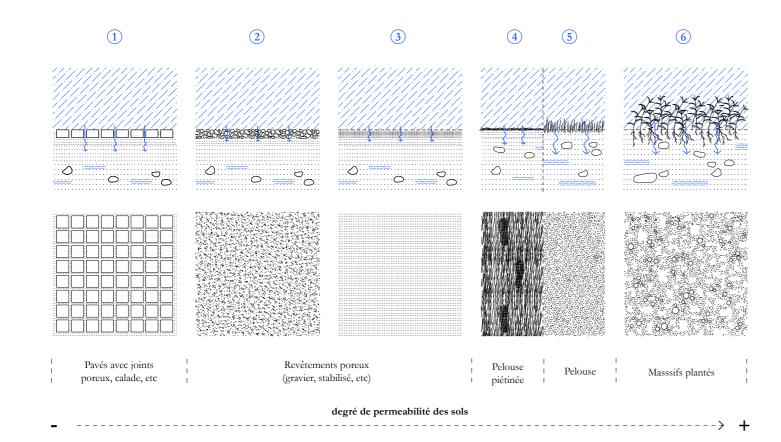






- 1 Abris pour la faune (oiseaux, rongeurs, insectes...)
- Capacité de rafraîchissement par rejet de vapeur d'eau (phénomène d'évapotranspiration)
- 3 Consommation de chaleur par le végétal
- Ruissellement VS Infiltration des eaux de pluie (degré de perméabilité du sol)
- Développement racinaire par captation d'eau et des sels minéraux
- Maintient des nappes phréatiques par infiltration des eaux

Les sols publics, vers une graduations des revêtements en fonction des usages



- Captation et récupération des eaux de pluie 1
- Respiration des murs en pierre : soustraction des 2 matériaux hydrofuges (type enduit ciment)
  - Valorisation des pierres de tailles 3
  - Stockage des eaux de pluie (cuve, bassin, etc): 4
    arrosage des espaces verts
- Desimperméabilisation des pieds de façade : 5 massif planté + seuil en pierre (pavés, calade, etc)
  - Bordures (matériaux de rémploi 6 type pierre, bois, etc)
- Revêtement de sol adapté à l'usage (voie carossable, cyclable, cheminement piéton, etc)













# Le plan guide À l'échelle des quartiers

#### Relier les quartiers au bourg

Penser l'aménagement des départementales en favorisant les mobilités douces

Privilégier les stationnements sous des espaces plantés

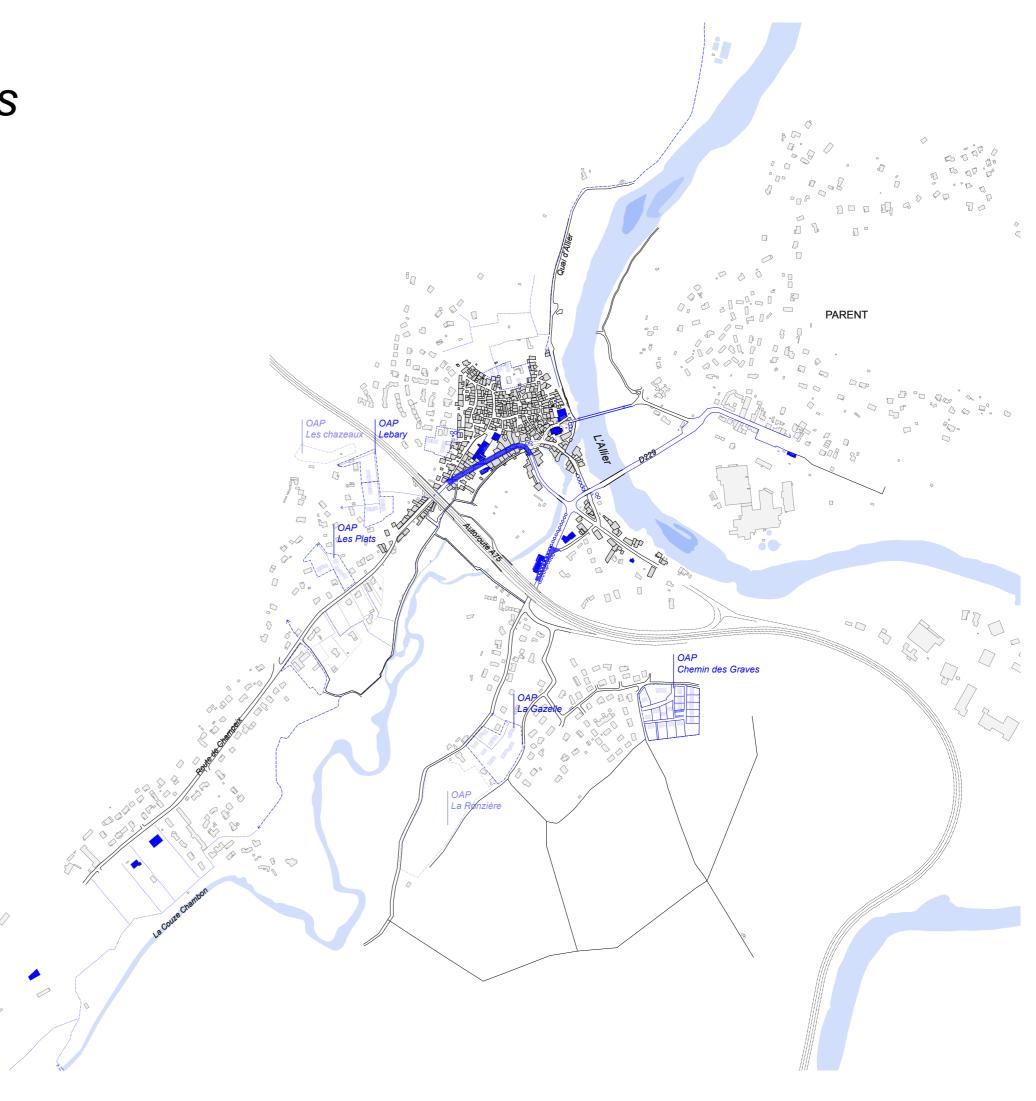
Continuer à mailler la commune de cheminements piétons indépendants

### Accueillir des nouveaux habitants tout en préservant les sols

Mener une réflexion globale sur les zones à urbaniser pour de l'habitat intermédiaire

OAP à requestionner au regard des enjeux de préservation des sols et des milieux / limiter l'étalement urbain

Diversifier l'offre de logements : habitat intermédiaire, intergénérationnel, sénior, partagé, etc.



# Le plan guide À l'échelle du paysage

### Des parcours de randonnées à l'échelle du Val d'Allier et de la Couze



La Via Allier

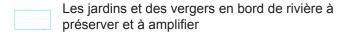


Penser la signalétique depuis le bourg / depuis la gare

#### Un paysage à valoriser

Le pont suspendu





### Valoriser les espaces publics et de loisirs en bord de rivière

L'espace polyvalent Marius Chigros, favoriser les loisirs et les haltes au bord de l'Allier

2 Le parc sportif,

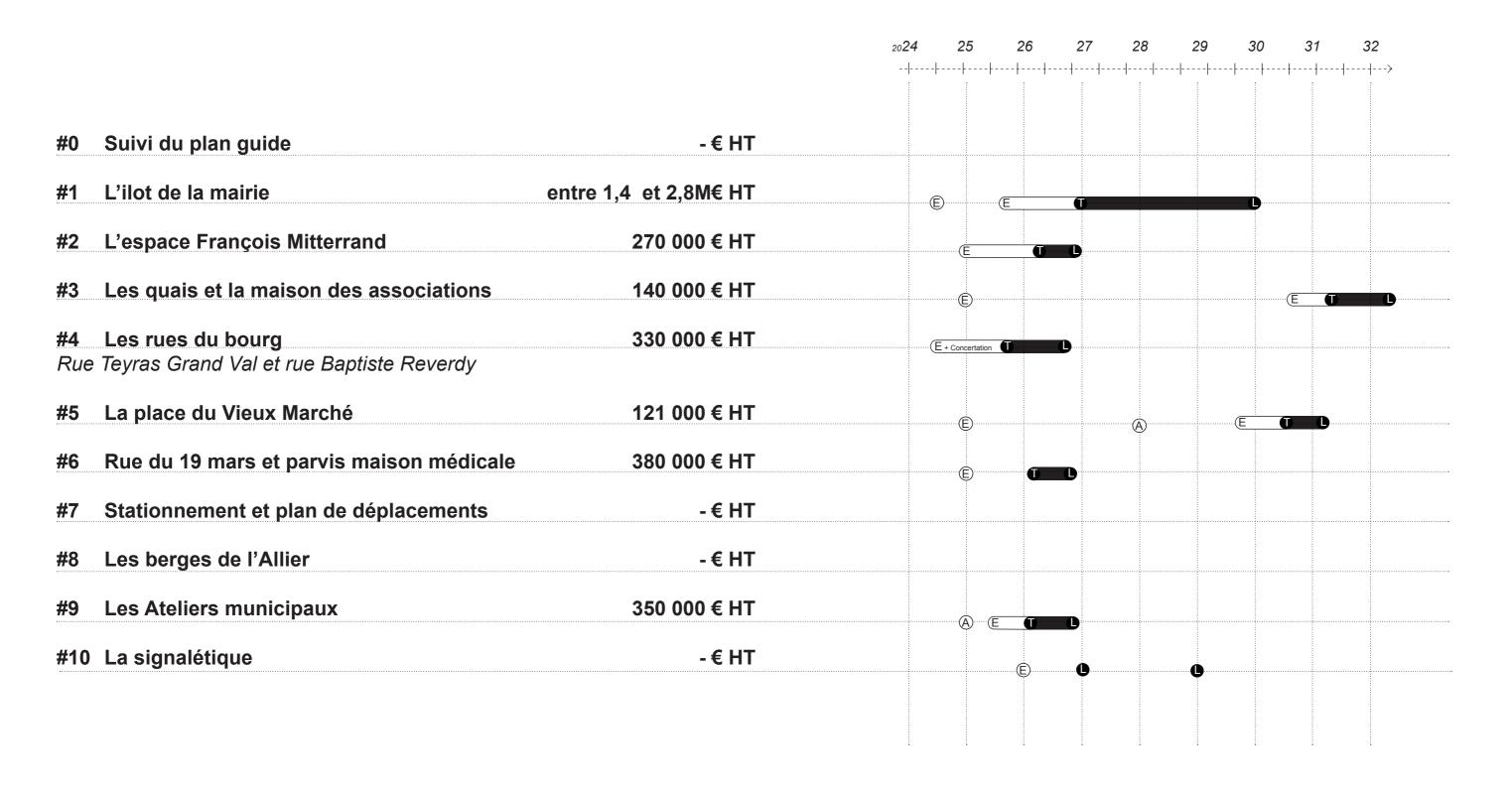
une structure paysagère à renforcer

Les nouveaux ateliers municipaux, un lieu pour valoriser, entretenir et prendre soin du paysage de la commune



### La feuille de route

### Calendrier des actions



### Les fiches actions

Fiche action 01\_ L'ilôt de la maire

Espace public et équipements communaux

Fiche action 02\_Espace François Mitterrand

Espace public

Fiche action 03\_ Les quais et la maison des associations

Espace public et équipements communaux

Fiche action 04\_ Les rues du bourg

Espace public

Fiche action 05\_ La place du vieux marché

Espace public

Fiche action 06\_ Les poches de stationnements

Espace public

Fiche action 07\_ Rue du 19 mars 1962 et parvis de la maison médicale

Espace public

Fiche action 08\_Les berges de l'Allier

Liaisons douces et maillage de proximité / Paysage

Fiche action 09\_ Les berges de la Couze

Liaisons douces et maillage de proximité / Paysage / Équipement communaux

Fiche action 10\_ La signalétique

Liaisons douces et maillage de proximité

### Les étapes des projets selon le code des marché public

La loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée dite «loi MOP», impose de dissocier la mission de maîtrise d'œuvre de celle de l'entrepreneur pour la réalisation des ouvrages publics.

Autrement dit, il est de bonne pratique de faire appel à une équipe de maîtrise d'oeuvre pour les études (les phases de conception du projet sur le papier) et sur la base des documents rédigés, de faire appel à des entreprises que l'on met en concurrence pour réaliser les travaux (le chantier). Ainsi, les réalisations (projets) ne sont pas basées sur des intérêts privés et servent son commanditaire, la commune pour qui est réalisé le projet.

Vous trouverez ci-dessous le déroulement chronologique des différentes étapes de projet, les interlocuteurs privilégiés et les objectifs de chacune.

#### La maitrise d'ouvrage

La commune, ses élu.es, chargé.es de projet, technicien.es et ses partenaires lorsque c'est nécessaire.

Il est judicieux de nommer des référent.e.s qui pourront suivre le projet du début à la fin afin de consigner l'ensemble des étapes et d'être la mémoire du projet.

### d'oeuvre

Désignation de la maîtrise - Groupement composé de compétences nécessaires (équipe faite sur mesure pour le projet)

> architecte ou paysagiste mandataire + ingénieurs en fonction des projets (bureaux d'études techniques avec des ingénieurs de la voirie et des réseaux, des économistes de la construction, thermiciens, environnementalistes, botanistes, etc.)

#### Avant les études Choix de la procédure du marché (accord cadre. marché à procédure adaptée, appels d'offre, concours, etc.) Rédaction du cahier des charges, définition des besoins, écriture du programme du projet

- programmistes. Le cahier des charges va donner le cadre dans lequel la commune souhaite concevoir le projet, les ambitions du projet, son programme : le calendrier, le budget, les éléments techniques, etc.
- >> Rendu du cahier des charges : base sur laquelle des groupements de maîtrise d'oeuvre s'appuient pour candidater auprès de la commune pour répondre au projet.
- >>> Choix d'un ou de plusieurs groupements (jusqu'à 3) par la maîtrise d'ouvrage (jury neutre).

#### Choix d'une équipe de maîtrise d'oeuvre

réhabilitation), le pouvoir adjudicateur (la commune) peut décider de mettre en concurrence de différentes façons les groupements concepteurs.

Candidature • >> La candidature permet à la commune de comparer les équipes (compétences mobilisées pour le projet, diplômes + expérience via des références + chiffre d'affaires, etc.)

Offre • >> L'offre aborde déjà plus de sujets concernant le projet, elle ajoute au dossier administratif fourni dans une candidature, un mémoire technique rédigé par l'équipe pour expliquer : la méthode mise en place pour réaliser le projet + les engagements de l'équipe + les premières pistes de projet + les points de vigilance à apporter + le calendrier du projet + les coûts envisagés et leur répartition

**Concours** • >> <u>Le concours</u> permet de mettre en concurrence plusieurs équipes (souvent déjà sélectionnées sur une base de candidature) sur des propositions dessinées de projet (souvent au niveau esquisse). Le rendu du concours peut être anonyme avec des panneaux rassemblant les éléments graphiques + un mémoire technique explicatif, ou bien présenté par les équipes elles-mêmes lors d'un oral. Le jury doit être neutre, sans intérêt direct avec la maîtrise d'oeuvre. Le niveau de concours doit être déterminé en amont (quel éléments de rendu?), de même que la prime d'indemnisation (dépend des éléments demandés et de la complexité).

#### ESQ Etudes d'esquisse

- > Les études d'esquisse ont pour objet :
- a) de proposer une ou plusieurs solutions d'ensemble, traduisant les éléments majeurs du programme, d'en indiquer les délais de réalisation et d'examiner leur compatibilité avec la partie de l'enveloppe financière prévisionnelle retenue par le maître de l'ouvrage et affectée aux travaux :
- b) De vérifier la faisabilité de l'opération au regard des différentes contraintes du programme et du site.
- >> Rendu d'un ou plusieurs scénarios
  - >>> Choix d'un scénario par la maîtrise d'ouvrage

#### AVP (APS + APD) Etudes d'avant projet

- > Les études d'avant projet comprennent les études d'avant-projet sommaire et d'avant-projet définitif.
- > Les études d'avant-projet sommaire (APS) ont pour objet :
- de préciser la composition générale en plan et en volume ;
- d'apprécier les volumes intérieurs et l'aspect extérieur de l'ouvrage ;
- de proposer les dispositions techniques pouvant être envisagées ;
- de préciser le calendrier de réalisation et, le cas échéant, le découpage en tranches fonctionnelles ;
- d'établir une estimation provisoire du coût prévisionnel des travaux.
- Les études d'avant-projet définitif (APD) ont pour objet :
- de déterminer les surfaces détaillées de tous les éléments du programme ;
- d'arrêter en plans, coupes et façades les dimensions de l'ouvrage, ainsi que son aspect ;
- de définir les principes constructifs, les matériaux et les installations techniques ;
- d'établir l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux, décomposé en lots séparés;
- de permettre au maître de l'ouvrage d'arrêter définitivement le programme ;
- de permettre l'établissement du forfait de rémunération dans les conditions prévues par le contrat de maîtrise d'œuvre
- >> Rendu du dossier constituant les différentes pièces de l'avant projet (pièces graphiques et écrites)

#### PRO Etudes de projet

- > Les études de projet ont pour objet :
- de préciser par des plans, coupes et élévations, les formes des différents éléments de la construction, la nature et les caractéristiques des matériaux et les conditions de leur mise en œuvre;
- de déterminer l'implantation, et l'encombrement de tous les éléments de structure et de tous les équipements techniques ;
- de préciser les tracés des alimentations et évacuations de tous les fluides ;
- d'établir un coût prévisionnel des travaux décomposé par corps d'état, sur la base d'un avant-métré ;
- de permettre au maître de l'ouvrage, au regard de cette évaluation, d'arrêter le coût prévisionnel de la réalisation de l'ouvrage et, par ailleurs, d'estimer les coûts de son exploitation;
- de déterminer le délai global de réalisation de l'ouvrage
- >> Rendu du dossier constituant les différentes pièces du projet à cette étape (pièces graphiques et écrites)

# DCE Dossier de consultation des entreprises

- > La traduction du PRO en la rédaction des pièces constitutives du marché à destination des entreprises (DCE)
- les pièces graphiques (les cahiers de plans regroupés par lots et corps de métiers - gros oeuvre, maçonnerie, charpente, couverture, plâtrerie, plomberie, électricité, etc)
- les pièces écrites (la traduction à l'écrit des éléments prescrits dans les plans - mise en oeuvre - les normes à respecter, etc). Ces pièces sont nommées des CCTP (Cahier des Clauses Techniques Particulières) et sont regroupées par différents lots.
- >> Mise à disposition du DCE aux entreprises via des plateformes de marché public les échanges (questions / réponses) se font via la plateforme desdits marchés afin que tous les concurrents aient accès aux mêmes informations.

### ACT

Assistance pour la passation des contrats de travaux

- > L'ACT sur la base des études qu'il a approuvé a pour objet :
- de préparer, s'il y a lieu, la sélection des candidats et d'examiner les candidatures obtenues ;
- d'analyser les offres des entreprises et, s'il y a lieu, les variantes à ces offres ;
- de préparer les mises au point permettant la passation du ou des contrats de travaux par le maître de l'ouvrage.
- >> Analyse des réponses selon la grille établie lors du DCE. Choix des entreprises, négociations possibles si elles sont menées de façon égale entre concurrents de même lot.

#### **EXE**

Etudes d'exécution au sens du code de la commande publique

- > Les études d'exécution [EXE] permettent la réalisation de l'ouvrage.

  Elles ont pour objet, pour l'ensemble de l'ouvrage ou pour les seuls lots concernés:
- d'établir tous les plans d'exécution et spécifications à l'usage du chantier ainsi que les plans de synthèse correspondants ;
- d'établir sur la base des plans d'exécution un devis quantitatif détaillé par lot ou corps d'état ;
- d'établir le calendrier prévisionnel d'exécution des travaux par lots ou corps d'état ;
- d'effectuer la mise en cohérence technique des documents fournis par les entreprises lorsque les documents pour l'exécution des ouvrages sont établis partie par la maîtrise d'œuvre, partie par les entreprises titulaires de certains lots.

Lorsque les études d'exécution sont, partiellement ou intégralement, réalisées par les entreprises, le maître d'œuvre s'assure que les documents qu'elles ont établi respectent les dispositions du projet et, dans ce cas, leur délivre son visa (soit la validation par le concepteur de la transcription du projet -confrontation cahier des charges/réalité-par l'entreprise).

En effet, entre les phases de conception et le moment de la réalisation, il est possible que des choses évoluent (modifications du terrain d'emprise du site du projet par exemple, dégradation de l'existant, pénuries de certains matériaux, rupture de stock de certaines prescriptions dans le projet (luminaires, mobiliers...), etc)

>> Cahier des visas (ensemble des documents graphiques repris, plans, coupes, détails... + ensemble des fiches techniques des matériaux et fournitures nécessaires à la réalisation du projet)

# DET Direction de l'exécution du ou des contrats de travaux

- > La direction de l'exécution du ou des contrats de travaux [DET] a pour objet :
- de s'assurer que les documents d'exécution ainsi que les ouvrages en cours de réalisation respectent les dispositions des études effectuées ;
- de s'assurer que les documents qui doivent être produits par l'entrepreneur, en application du contrat de travaux ainsi que l'exécution des travaux sont conformes audit contrat;
- de délivrer tous ordres de service, établir tous procès-verbaux nécessaires à l'exécution du contrat de travaux, procéder aux constats contradictoires et organiser et diriger les réunions de chantier;
- de vérifier les projets de décomptes mensuels ou les demandes

d'avances présentées par l'entrepreneur, d'établir les états d'acomptes, de vérifier le projet de décompte final établi par l'entrepreneur, d'établir le décompte général;

- d'assister le maître de l'ouvrage en cas de différend sur le règlement ou l'exécution des travaux.
- >> Suivi du chantier et réalisation de comptes rendus consignant l'avancement semaine par semaine (ou tous les 15j du chantier)

# OPC Ordonnancement, coordination et pilotage du chantier

- > L'ordonnancement, la coordination et le pilotage du chantier ont respectivement pour objet :
- d'analyser les tâches élémentaires portant sur les études d'exécution et les travaux, de déterminer leurs enchaînements ainsi que leur chemin critique par des documents graphiques;
- d'harmoniser dans le temps et dans l'espace les actions des différents intervenants au stade des travaux ;
- au stade des travaux et jusqu'à la levée des réserves dans les délais impartis dans le ou les contrats de travaux, de mettre en application les diverses mesures d'organisation arrêtées au titre de l'ordonnancement et de la coordination.
- >> Cette mission peut être confiée au mandataire concepteur. Elle peut aussi être confiée à un concepteur tiers.

# AOR Assistance apportée au maître de l'ouvrage lors des opérations de réception (la livraison du bâtiment)

- > L'AOR se déroule pendant la période de garantie de parfait achèvement et a pour objet :
- d'organiser les opérations préalables à la réception des travaux ;
- d'assurer le suivi des réserves formulées lors de la réception des travaux jusqu'à leur levée ;
- de procéder à l'examen des désordres signalés par le maître de l'ouvrage ;
- de constituer le dossier des ouvrages exécutés nécessaires à leur exploitation.



Catégorie Espace public

#### Adresse:

Place de la Maire Avenue Jean Jaurès

#### Niveau de priorité :

#### Conséquences sur la fonction de centralité

- > Développer les mobilités douces et proposer des espaces publics qualitatifs
- > Accompagner les commerçants du bourg et les porteurs de projets
- > Améliorer la qualité et le confort climatique des bâtiments publics et sobriété énergétique

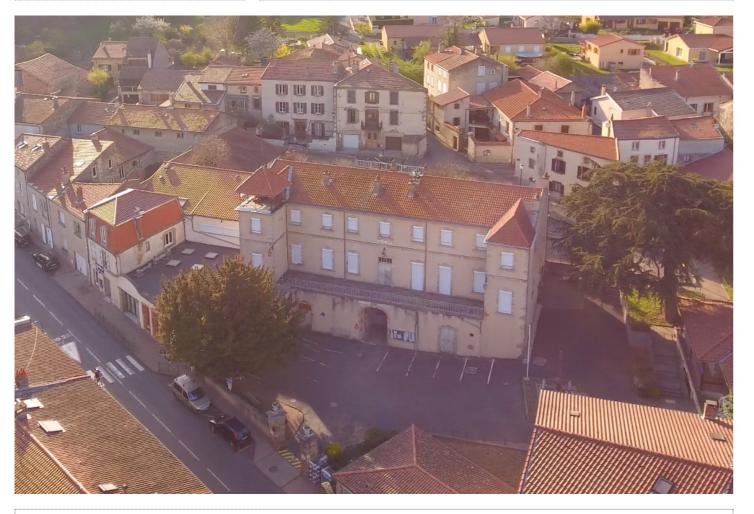
L'îlot de la mairie occupe une place centrale dans la vie de la commune. Il regroupe une grande partie des services communaux dont l'école et la cantine, la mairie, la bibliothèque, la garderie, les ateliers municipaux et la supérette Proxi.

Cet îlot public fait aussi le lien avec l'avenue Jean Jaurès et le cœur du bourg de Coudes, avec un accès depuis l'avenue et un autre depuis la rue Baptiste Reverdy.

Malgré ces fonctions de centralité, il est aujourd'hui difficile d'identifier ce lieu comme un espace public accessibles à tous.

#### Enjeux:

- > Faire place autour des équipements publics
- > Penser l'îlot dans son ensemble en prenant en compte l'ensemble des
- > Rendre visible les accès aux équipements publics (écoles, mairie, bibliothèque et garderie)
- > Sécuriser les déplacements piétons en limitant la place de la voiture
- > Proposer un espace qualitatif et spécifique à Coudes (traitement des sols et végétalisation)
- > Envisager le déplacement des ateliers municipaux et valoriser la salle voûtée sous l'école
- > Envisager une rénovation énergétique de l'école : surchauffe en été + économie d'énergie
- > Restructurer l'ensemble école / cantine / salle voûtée pour optimiser les besoins programmatiques de la commune.



#### Situation actuelle

#### Maitrise foncière :

Complète Espace public Bâtiments publics (Parcelles 411, 455 et 649) Route départementale RD797

Imperméabilisation du sol: 95 %

#### **Programmes existants:**

Mairie Bibliothèque Garderie Ecole Ateliers municipaux Supérette Monument aux morts Parking

#### Stationnements:

8 places à l'intérieur de l'îlot

+ 3 commandées

1 place PMR (côté mairie) Utilisation par le personnel de l'école, de la mairie, services municipaux

#### Risques:

PPRI- Hors risque inondation

#### <u>Réseaux :</u>

pas de travaux sur les réseaux hormis reprise des eaux de voirie

#### Financements possibles

#### DETR. DSIL

Fonds propres de la commune Fond départemental d'investissement Routier (FDIR) Participation du Conseil départemental du Puy de Dôme pour l'aménagement de traverse RD (voirie et EP)

Programme Rénovation énergétique des équipements publiques ADHUME

#### Spécifique cour d'école :

Agence de l'Eau (si désimperméabilisation et gestion des eaux de ruissellement) Fond vert (végétalisation) CEREMA (Aide payante) CAUE SGREEN+, la Banque des Territoires

(Sous réserve d'être accessible au

#### Le projet / Le programme

Il s'agit d'un projet d'ensemble ayant vocation à travailler à l'échelle de l'îlot et des bâtiments publics présents en cœur d'îlot. Du côté de l'Avenue Jean Jaurès, une place est créée.

#### Préalables au projet :

- Déplacer les ateliers municipaux actuellement installé au rez de chaussé de l'école à l'entrée de la commune
- Déplacer la supérette dans le bâtiment de la Poste actuelle

#### Programme Maitrise d'œuvre urbaine et paysagère

- Création d'une place publique basse adressée sur l'avenue Jean Jaurès, et d'une succession de placettes jusqu'à la cour d'école.
- Création de 4 stationnements automobiles, dont recharges véhicules électriques, stationnements vélos, et stationnement PMR. Marquage du stationnement PMR - rue Baptiste Reverdy.
- Réaménagement de l'avenue Jean Jaurès : revêtement équivalent à la place, espace de rencontre avec vitesse limitée à 20km/h
- Désimperméabilisation de la cour de l'école
- Aménagement d'un escalier permettant de relier l'impasse de la mairie à la
- Aménagement d'un parking rue du Barry à destination de la dépose école.

#### Programme Maitrise d'œuvre architecturale

- Création d'une salle polyvalente au rez de chaussée de l'école pouvant servir à l'école pour des activités scolaires, salle d'exposition, salle fraicheur en été permettant des activités à l'abri de la chaleur.
- Rénovation énergétique de l'école et de son extension.

#### Au regard de la complexité du programme :

- Des études complémentaires doivent être réalisées (cf. liste non exhaustive)
- Une équipe de maitrise d'œuvre regroupant les compétences architecture, paysage, thermique et fluides, structure, vrd, etc. devra être mobilisée.

#### Prévisionnel travaux compris 20% divers, moe, imprévus

Total travaux aménagement Cour d'école :

#### <u>Total rénovation de l'ancienne Poste :</u>

#### <u>Total travaux aménagement Place :</u>

hors reprise réseaux 92 000 € HT

hors reprise réseaux

353 000 € HT

240 000 € HT

entre 600 000 et

2 M € HT

+Abords: stationnements + jardin

62 000 € HT Vigilance étude de sol + étude énergétique hors reprise réseaux

#### Total rénovation et restructuration de l'école:

A minima : Restructuration de la salle voûtée (actuellement ateliers municipaux)

A maxima : rénovation énergétique + restructuration de l'ensemble école / cantine / salle voûtée

Vigilance étude de sol + étude énergétique Etude pré-opérationnelle à réaliser pour spécifier le budget

#### Total nouvelle poche de stationnement :

45 000 € HT hors achat parcelle

**Total entre** 1,4 M € et 2,8 M € HT

Fiche action 01 - L'îlot de la mairie Page 01 Fiche action 01 - L'îlot de la mairie

public)

#### Aujourd'hui

- Mairie / Bibliothèque / Garderie
- 2 Impasse de la mairie
- 3 Les ateliers municipaux (rdc) + Ecole (R+1 R+2)
- 4 Cantine (rdc) + Extension de l'école (R+1)
- **5** Cour d'école (R+1)
- 6 Préau 130 m2 (R+1)
- Cantine (rdc)
- 8 La traverse RD797
- Commerce Supérette (rdc)
- La poste (rdc) + Logement communal (R+1)



Fiche action 01 - L'îlot de la mairie

#### **Demain**

Accès et partage des mobilités

- Création de 4 stationnements recharges bornes électriques + stationnements vélos
- 2 Rachat parcelle 667
- 3 Création d'un escalier accès mairie
- 4 Création accès impasse de la mairie
- Création d'une place publiqueRampe d'accès à l'école
- **7** Espace de rencontre sur la RD 797
- 8 Stationnements existants
- 9 Emplacement colonnes déchets
- Oréation d'une poche de stationnements supplémentaires + place PMR mairie

Rénovation des équipements publics

- Déménagement des ateliers municipaux et création d'une salle commune «climatique»
- Rénovation énergétique de l'école, de la cantine et de l'extension de l'école
- Désimperméabilisation de la cour d'école + plantation
- 4 Aménagement d'espaces de pause
- Création d'une plaque commémorative

Favoriser la dynamique commerciale

- Démolition du local commercial pour dégager une grande place publique
  - Rénovation de l'ancienne poste pour l'installation d'une supérette + rénovation énergétique logement communal



Fiche action 01 - L'îlot de la mairie Page 0

### La poste



Situation existante depuis l'avenue Jean Jaures (RD)



Marsac en Livradois - Projet de supérette communale et maison médicale



La bâtiment qui accueille aujourd'hui les services de la Poste est un édifice communal. Il comprend également un logement à l'étage. Il a été construit sur une zone de remblais soutenu par un mur de soutènement au bord de la Couze. Un nouveau modèle de convention entre le groupe La Poste et la commune va entrainer une mutation des services postaux au sein de la mairie de Coudes. Ainsi, il est important de penser le devenir de cet édifice. Le bâtiment a l'avantage d'être accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR).

#### Investigations complémentaires à prévoir :

- Etude Diagnostic énergétique et préconisations à voir avec l'Aduhme
- Travailler avec les commerçants dans l'identification des besoins et du montage de l'opération
- Finalisation de la programmation
- Montage d'opération au sein de l'opération globale - llot de la mairie
- Etude de sol
- Mission de maitrise d'oeuvre

#### Programmes envisagés :

- Conserver les stationnements
- Plantation d'arbres et frontage sur
- Désimperméabilisation de la cour arrière
- Logement T2 60m2 Accès logement indépendant
  - + Garage 23 m2
  - + Jardin / Terrasse à l'arrière

Page 05

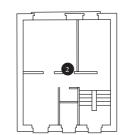
#### Commerce - 130 m2: Accès PMR

- + Surface de vente
- + Réserve
- + Bureau
- + Sanitaires

#### Fiche action 01 - L'îlot de la mairie

#### Aujourd'hui

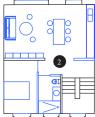
- 1 La Poste
- 2 Logement
- Garage



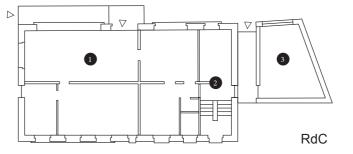
#### Demain

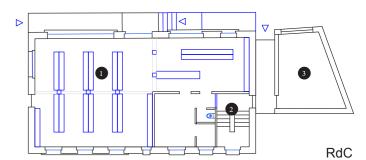
- 1 Commerce
- 2 Logement Garage

R+1

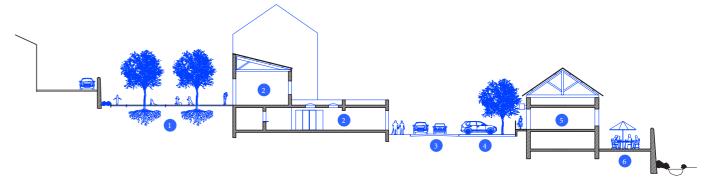


R+1





#### **Demain**



Coupe BB' - la cour, la cantine et la poste

- 1 Désimperméabilisation de la cour d'école + plantations
- 2 Rénovation énergétique de l'école, l'extension de l'école et la cantine
- 3 Espace de rencontre Zone 15 km/h
- 4 Stationnements existants
- 5 Rénovation de l'ancienne poste pour l'installation d'une supérette + rénovation énergétique logement communal
- 6 Aménagement d'un extérieur à destination du logement communal

Fiche action 01 - L'îlot de la mairie

### La place



Coimbra, Portugal



L'école Saint-Exupéry de Tours-Nord



École après rénovation - Rennes

Fiche action 01 - L'îlot de la mairie

### Grandes orientations pour des aménagements bioclimatiques :

- Minimiser les surfaces imperméabilisées
- Privilégier des revêtements qualitatifs
- Végétaliser les espaces publics
- : plantation d'arbres, frontages, plantations d'espèces robustes et nécessitants peu d'entretien
- Penser le circuit de l'eau dans les aménagements
- Favoriser les murets en pierre sèche pour accueillir des insectes, oiseaux cavernicoles
- Réemployer les matériaux déjà là et/ ou disponibles sur la commune
- Mettre en œuvre des matériaux issus des filières locales

### Investigations complémentaires à prévoir :

- Une étude complète géotechnique et béton sera à réaliser impérativement
- Relevé géomètre
- Montage d'opération au sein de l'opération globale Îlot de la mairie
- Mission de maitrise d'œuvre architecturale et urbaine (architecte et paysagiste)

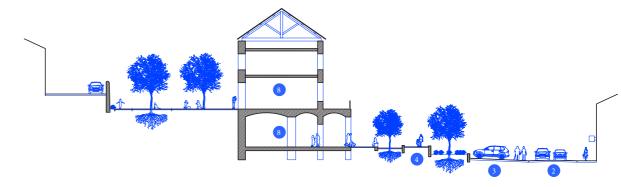
### Fiches techniques pour aller plus loin :

- Cerema. 18 juillet 2023. «Plan de végétalisation de la communauté d'agglomération Val de Garonne : la boîte à outils pour les collectivités»

https://www.cerema.fr/fr/actualites/ plan-vegetalisation-communauteagglomeration-val-garonne

Page 07

https://miro.com/app/board/ uXjVO6qXquo=/



Coupe AA' - la cour, l'école et la place

- 1 Création d'un escalier pour accéder à la cour haute et à l'école
- 2 Espace de rencontre avec arrêt de bus (béton désactivé ou enrobé grenaillé) Zone 15 km/h
- 3 Création de stationnements 4 places voiture dont au moins une recharge borne électrique + stationnements vélos
- 4 Place en gradins (stabilisé, béton désactivé et plantations) + rampe d'accès à la cour haute et à l'école
- 5 Préservation de l'arbre existant (if classé)
- 6 Cour haute (stabilisé et béton désactivé) accès garderie, déplacement du monument aux morts + stationnements vélos
- Oréation d'une nouvelle plaque commémorative sur un nouveau muret + plantations
- 8 Rénovation énergétique de l'école, restructuration du rez-de-chaussée avec ouverture de la galerie
- 9 Jardin haut + stationnements vélo devant la mairie



Fiche action 01 - L'îlot de la mairie

### L'école et la cour



Cour d'école - Lille



L'école Saint-Exupéry de Tours-Nord



École après rénovation - Rennes

### Grandes orientations pour des aménagements bioclimatiques de la cours de l'école :

Conserver le mail végétal tant que possible

Faire respirer le système racinaire et du sol

Concilier appropriation du végétal et non tassement des végétaux Permettre l'infiltration des eaux de pluie

Diversifier les types de sol Diversifier les usages possibles Fabriquer un mobilier spécifique permettant de faire la classe dehors

### Investigations complémentaires à prévoir :

- Constat d'huissier
- Étude géotechnique pour VRD (chaussée et infiltration pour matériaux drainants)
- Étude amiante réseau sur EU (1 tronçon identifié en fibro ciment sur la DT) – A Faire confirmer
- Analyse revêtement de chaussée cour d'école pour détection amiante et Hap
- Marquage et détection réseaux
- Étude phytosanitaire des végétaux existants
- Plan du réseau pluvial sur le secteur
- Plan réseau éclairage public
- Demander règlement accès pompiers au SDIS

#### Financement spécifiques :

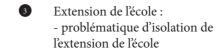
Fonds propres de la commune Agence de l'Eau (si dés désimperméabilisation et gestion des eaux de ruissellement) Fond vert (végétalisation) CEREMA (Aide payante) CAUE SGREEN+, la Banque des Territoires (Sous réserve d'être accessible au

#### Pour aller plus loin :

public)

https://www.cerema.fr/fr/actualites/ reamenager-cours-ecole-fichesretours-experience

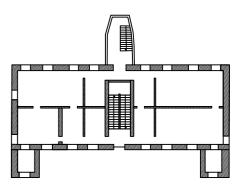
- Une cour de 765m² bitumée à 95% et des arbres noyés sous des sols imperméables
- Bâtiment principal :
  - problématique de surchauffe de la façade Sud/Ouest en été,
    -classes non traversantes :
    difficultés pour ventiler en été
     problématique de déperdition d'énergie entre les salles chauffées et les halls d'entrée de l'école,
    -problématique des seuils entrées au niveau de l'extension côté cours



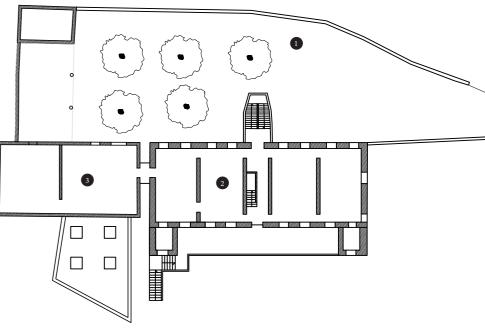
- 4 Cantine de l'école :
  - Accès depuis l'extérieur
  - Pas de local poubelle
- Salle voûtée :
  - Non mise en valeur aujourd'hui utilisée par les ateliers municipaux
  - Intérêt patrimoniale et climatique

#### Demain

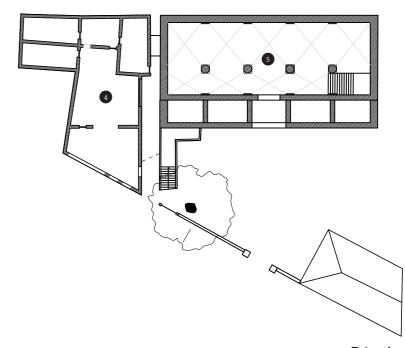
- Désimperméabilisation d'espaces bitumés
- 2 Augmenter les espaces plantés
- 3 Différencier les usages et les milieux
- 4 Libérer les pieds d'arbres



R+1



Rdc\_Cour d'école



Rdc\_ Avenue Jean Jaures

Fiche action 01 - L'îlot de la mairie

Fiche action 01 - L'îlot de la mairie

Fiche action 01 - L'îlot de la mairie

### L'école





Hall non chauffé, mais problématique de déperdition d'énergie



Problématique d'inondation de la cage d'escalier (extension) / seuil d'entrée à revoir



Extension de l'école : Problème d'isolation, acoustique, qualités des matériaux.

### Grandes orientations pour des aménagements bioclimatiques de l'école :

Engager une réflexion d'usage sur les besoins en espaces chauffés et non chauffés

Engager une réflexion globale sur la stratégie énergétique de la commune Valoriser les matériaux biosourcés et issus de filières locales Faire le lien entre les espaces intérieurs et extérieurs (cour d'école)

### Investigations complémentaires à prévoir :

Réalisation d'une étude de programmation approfondie accompagnée d'une étude énergétique des bâtiments de l'école et de la cantine.

#### Financement spécifiques :

- Appels à projet pour désimperméabiliser et végétaliser les cours ?
- Concertation et travaux collectifs lors d'un événement ?
- Conseil départemental, Conseil Régional (Contrat Région), Fonds Vert, DETR, DSIL
- CD63 et/ou Agence de l'Eau (si reprise des réseaux suivant SECAE 2019)

#### Pour aller plus loin :

www.banquedesterritoires.fr/edurenov

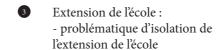
www.programme-cee-actee.fr/

Ordre des architectes, 16 septembre 2024, «Rénovation énergétique des bâtiments scolaires»

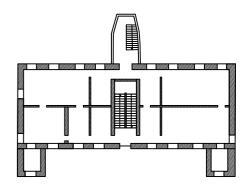
https://issuu.com/ordre-national-desarchitectes/docs/cnoa-renovation-batscolaires-26juil24-web-page-a-

#### Aujourd'hui

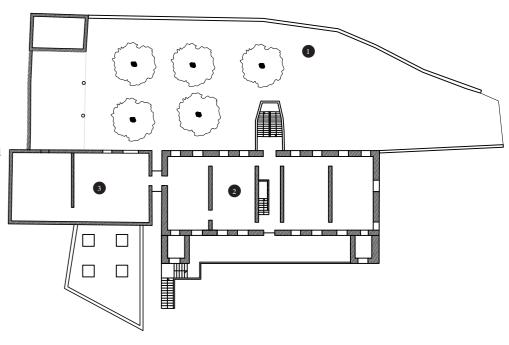
- Une cour de 765m² bitumée à 95% et des arbres noyés sous des sols imperméables
- Bâtiment principal :
  - problématique de surchauffe de la façade Sud/Ouest en été,
    -classes non traversantes :
    difficultés pour ventiler en été
     problématique de déperdition
    d'énergie entre les salles chauffées
    et les halls d'entrée de l'école,
    -problématique des seuils entrées
    au niveau de l'extension côté
    cours



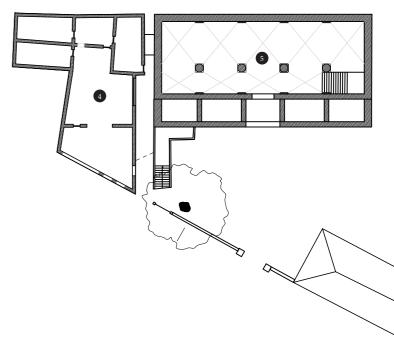
- 4 Cantine de l'école :
  - Accès depuis l'extérieur
  - Pas de local poubelle
- Salle voûtée :
  - Non mise en valeur aujourd'hui utilisée par les ateliers municipaux
  - Intérêt patrimoniale et climatique



R+1



Rdc\_Cours d'école



Rdc\_ Avenue Jean Jaures

Fiche action 01 - L'îlot de la mairie

Page 11

Fiche action 01 - L'îlot de la mairie

### Feuille de route

#### Conditions de faisabilité

- déménagement des ateliers municipaux
- déménagement de la supérette

#### L'étude pré-opérationnelle comme préambule

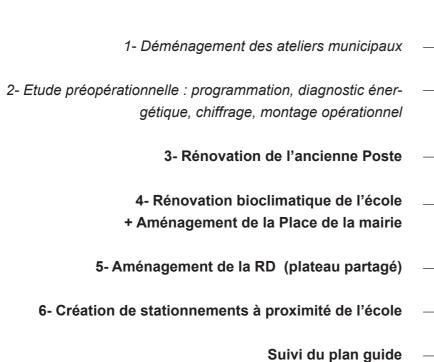
Une étude de pré-opérationnelle comprenant:

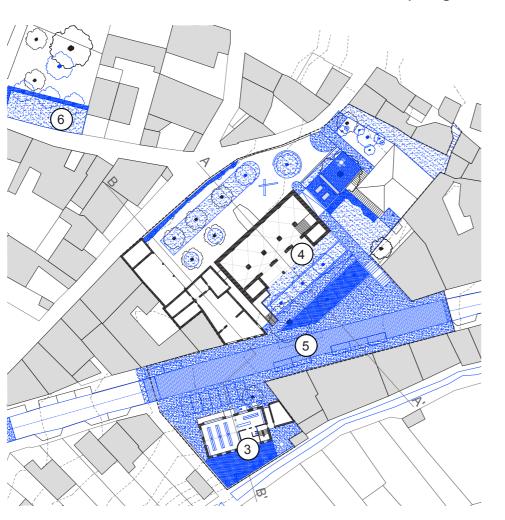
- une étude programmation : recensement des besoins école, mairie, commerce, etc
- une étude énergétique permettant d'affiner les enjeux sur les bâtiments de l'école, de la cantine et de l'ancienne poste
- un diagnostic structurel sur les bâtiments de l'école, la cantine et la Poste
- un relevé topographique au regard de sa complexité dans la pente
- définition du montage opérationnel et des modalités de sélection d'une équipe de maitrise d'œuvre

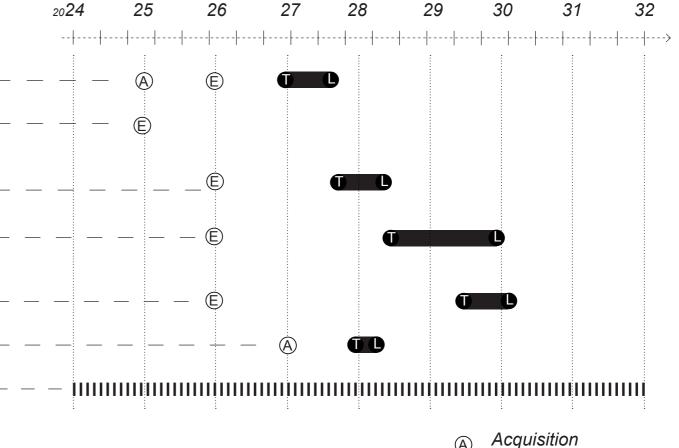
#### Assurer le suivi sur le temps long du projet

- Désigner un AMO (Assistant à Maîtrise d'Ouvrage) privé ou publique
- Désigner des élus référents
- S'appuyer sur les services de la collectivité, les moyens mis à disposition par Village d'avenir.

Fiche action 01 - L'îlot de la mairie







- Etudes
- Travaux

Page 13 Fiche action 01 - L'îlot de la mairie



### L'espace François Mitterrand

Catégorie Espace public

Adresse: Rue du Pont

Niveau de priorité

#### Conséquence sur la fonction de centralité

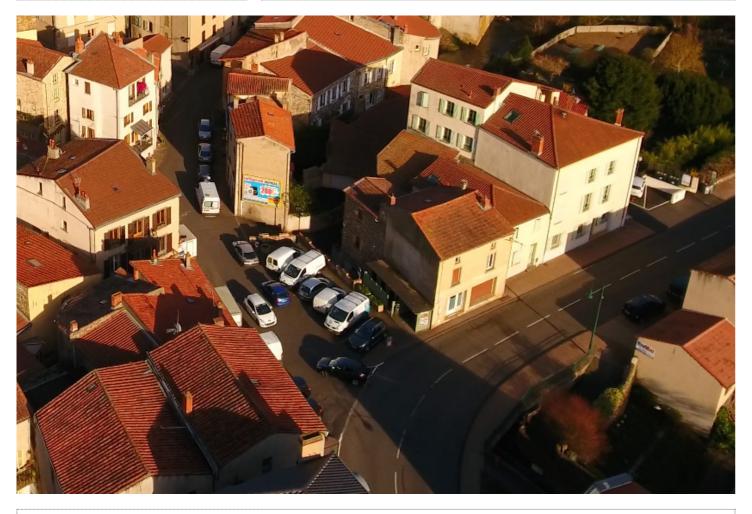
- > Développer les mobilités douces et proposer des espaces publics qualitatifs
- > Accompagner les commerçants du bourg et les porteurs projets

L'espace François Mitterrand est une succession de placettes, dans laquelle la rue du Pont oscille entre son ancien statut de rue passante et un usage actuel l'incitant à la qualifier de «place du village». La place, en lien direct avec les avenues Jean Jaurès et de la Libération, fait de ce lieu une porte d'entrée vers le bourg et les berges de l'Allier. Regroupant une partie des commerces essentiels de la commune, elle est un lieu de rencontres et de proximité du quotidien pour les habitants de la commune mais également un lieu où sont amenés à s'arrêter les promeneurs et touristes de passage.

Cependant, il est difficile de définir ce lieu comme un espace public où la prédominance de la voiture a progressivement effacé le caractère et les spécificités du lieu. Comment partager cet espace entre voiture et piéton et proposer un espace qualitatif spécifique à Coudes ?

#### Les enjeux :

- > Faire place
- > Maintenir et conforter les commerces existants
- > Partager l'espace public entre stationnements et mobilités douces
- > Proposer un espace qualitatif
- > Désimperméabiliser et végétaliser



#### Situation actuelle

#### Maitrise foncière :

Espace public

+ Route départementale D797

Imperméabilisation du sol: 100 %

#### **Programmes existants:**

Parking Terrasses Toilettes municipales Marché (1 stand)

#### **Stationnements:**

12 places dont 3 zone bleue

#### Risques:

PPRI - Zone inondable aléa fort

#### Réseaux:

Réseau eu géré par API et aep par

Réseaux aériens : déjà enfouis, hormis un câble tél (à priori) Dévoiement possible de certains réseaux pour permettre plantations

pas de travaux sur les réseaux hormis reprise des eaux de voirie

#### Le projet / Le programme

Le projet propose de redonner une qualité aux sols de la place en privilégiant des stationnements réglementés pour privilégier des arrêts au profit des commerces, mais aussi de laisser la place aux mobilités douces (espace partagé avec les piétons et les vélos, stationnements vélos, etc.)

La place est pensée comme une interaction entre les commerces et la rue en agrandissant les terrasses et en plantant trois arbres.

Lieu de passage, il s'agit également de penser la signalétique vers les poches de stationnements, mais aussi vers les commerces et services du bourg, les lieux emblématiques du village, la voie verte.

Le projet devra également mettre en avant l'histoire du lieu avec la présence de l'eau et de l'ancien Moulin.

#### Programme:

- Démolition des anciens sanitaires
- Plantation et végétalisation de la place
- Revêtement qualitatif
- 8 places de stationnements voitures, prévoir un point de recharge électrique et privilégier des stationnements zone bleue ou mise en place système avec horodateur gratuit avec durée limitée.
- Point de collecte des ordures ménagères, bac conteneurs selon cahier des charges SICTOM

#### Au regard du projet :

- Des études réseaux doivent être réalisées
- Une équipe de maitrise d'œuvre regroupant les compétences architecture, paysage et vrd, etc. devra être mobilisée.

#### Financements possibles

#### DETR. DSIL

Fonds propres de la commune Fond départemental d'investissement Routier (FDIR) Participation du Conseil

départemental du Puy de Dome pour l'aménagement de traverse RD (voirie et EP)

CD63 et/ou Agence de l'Eau (si reprise des réseaux)

Participation du Syndicat Territoire d'Energie 63 aux travaux

### Prévisionnel travaux compris 20% divers, moe, imprévus

### Total travaux aménagement :

entre 300 000 et 270 000 € HT

7 500.00 €

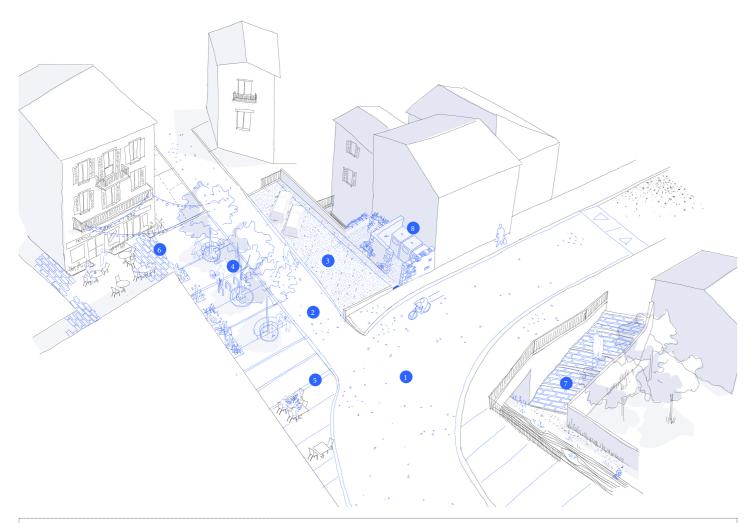
hors reprise réseaux Préparation / démolition 25 000.00 € Maçonnerie 24 000,00 € Surface/bordures/espaces verts/remise à niveau 155 000,00 € Plantation arbres 6 000.00 € Récupération des eaux de surfaces Mobilier et

signalisation 6 500,00 € Eclairage et enfouissement 2 000,00 € 20% divers, moe, imprévus 45 000,00 €

Fiche action 02 - L'espace François Mitterrand Page 01 Fiche action 02 - L'espace François Mitterrand

### L'espace François Mitterand La place commerçante

- Réaménagement de la voirie départementale : profil minimal permettant les girations, zone 30 ou 15km/h, priorité piéton, enrobé grenaillé
- 2 Rue largeur minimale (enrobé grenaillé ou béton désactivé)
- 3 8 places de stationnements (stabilisé ou enrobé grenaillé) avec une borne recharge électrique possible
- ① Dégagement d'un parvis permettant de dégager les commerces de la circulation et de laisser place à des usages piétons (béton désactivé) + plantation de 3 arbres/bancs + stationnements vélos + 2 places stationnements dont une place PMR
- 3 Agrandissement terrasse du restaurant et frontages (revêtement qualitatif : pavés, pierres de récupération ou béton désactivé)
- 6 Terrasse du bar (pavés) et frontages
- Mise en valeur du cheminement vers le bief de la Couze Chambon (revêtement qualitatif pavés ou pierre de récupération si possible)
- 8 Întégration des colonnes déchets avec des murets en pierre maçonnée



### Grandes orientations pour des aménagements bioclimatiques :

- Minimiser les surfaces imperméabilisées
- Privilégier des revêtements qualitatifs
- Végétaliser les espaces publics
- : plantations d'arbres, frontages, plantations d'espèces robustes et nécessitant peu d'entretien
- Penser le circuit de l'eau dans les aménagements
- Favoriser les murets en pierre sèche pour accueillir des insectes, oiseaux cavernicoles
- Réemployer les matériaux déjà là et/ ou disponibles sur la commune
- Mettre en œuvre des matériaux issus des filières locales

### Investigations complémentaires à prévoir :

- Relevé géomètre + réseaux
- Mission de maitrise d'œuvre urbaine (architecte et/ou paysagiste) sous la forme d'un accord-cadre à l'échelle de l'ensemble des espaces publics



Parvis devant des commerces - Verrières-en-Anjou (49)



Des revêtements de sol en fonction des usages - Saint-Julien-de-Toursac (15)



Des revêtements de sol en fonction des usages - Terrasson-Lavilledieu (24)

Fiche action 02 - L'espace François Mitterrand

Page 03

Fiche action 02 - L'espace François Mitterrand

Page 03

#### Catégorie Espace public

#### Adresse : Quai d'Allier

#### Niveau de priorité

#### +

### Conséquence sur la fonction de centralité

- > Développer les mobilités douces et proposer des espaces publics qualitatifs
- > Réduire la consommation d'énergie des bâtiments publics

# Les quais et la maison des associations

Les quais d'Allier sont en relation direct avec l'espace François Mitterrand, ils font le lien entre les espaces publics et paysagers des bords d'Allier et le bourg de Coudes.

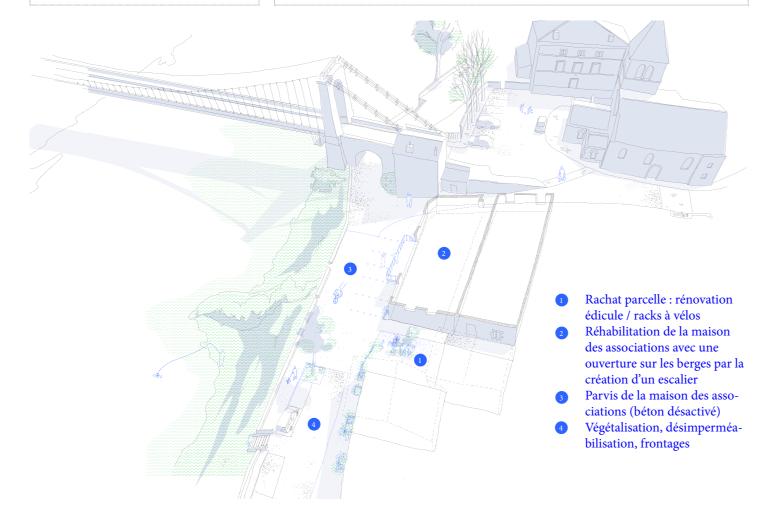
C'est également un emplacement central de la vie de la commune au regard de l'emplacement de la maison des associations.

C'est aussi un espace public historique de la commune permettant le passage d'une rive à l'autre de la rivière par le Pont suspendu datant de 1846.

Aujourd'hui, les quais sont à la fois un lieu de rencontre, de promenade, de loisirs, de stationnements pour les riverains et les usagers du bourg. L'arrivée de la voie verte en 2027 va alors amplifier les usages et l'utilisation de ce lieu. Afin que celui-ci reste un espace public qualitatif partagé entre les piétons et les voitures, il s'agit alors d'anticiper l'accueil des touristes et promeneurs, mais aussi de valoriser les équipements communaux et la première façade du village quand on arrive depuis le nord.

#### Les enjeux

- > Valoriser l'entrée de bourg depuis la voie verte
- > Mutualiser les équipements communaux et les besoins liés à la voie verte
- > Accueillir les promeneurs et touristes
- > Créer des connexions entre la maison des associations et les berges
- > Lutter contre les dépenses énergétiques
- > Désimperméabiliser les sols
- > Gérer les stationnements



#### Situation actuelle

#### Maitrise foncière :

Espace public Parcelle 285 - Propriété communale

Parcelle 284 - Propriété privée

Imperméabilisation du sol: 95 %

#### Programmes existants:

Parcelle 285 - Maison des associations Parking Espace de loisirs (promenades, pêche, plage, etc.)

#### Stationnements:

30 places + 1 PMR

#### Risques:

Zone inondable (PPRI) - Aléa très fort H > 2m

### Grandes orientations pour des aménagements bioclimatiques :

- Minimiser les surfaces imperméabilisé
- Privilégier des revêtements qualitatifs
- Végétaliser les espaces publics
   : plantations d'arbres, frontages,
   plantations d'espèces robustes et
- nécessitant peu d'entretien
   Penser le circuit de l'eau dans les aménagements
- Favoriser les murets en pierre sèche pour accueillir des insectes, oiseaux cavernicoles
- Réemployer les matériaux déjà là et/ ou disponibles sur la commune
- Mettre en œuvre des matériaux issus des filières locales

### Investigations complémentaires à prévoir :

- Diagnostic énergétique dans le cadre d'une rénovation des bâtiments public
- Programmation architecturale
- Penser la signalétique avec les aménagements prévu dans le cadre de l'arrivée de la voie verte
- Vérification de la complémentarité du PPRNPI et du PLUI (actualisation modèles de calculs, sectorisation...)

#### Le projet

Le projet autour des quais et de la maison des associations se décline en trois type d'interventions :

- la rénovation de la maison des associations :
- Rénovation énergétique et mise aux normes à réaliser en concertation avec les associations
  - Mutualisation des toilettes avec un accès par l'extérieur (à envisager)
  - Ouverture de la salle polyvalente sur le paysage des bords d'Allier
- l'aménagement des quais selon les principes des rues du bourgs :
  - Désimperméabilisation des sols
  - Création de frontages
  - Minimiser les largeurs de voiries
- la mise en place d'une signalétique spécifique pour entrer dans bourg et créer cette articulation entre le centre du bourg actif et les berges de l'Allier : accès aux commerces et services, tracés de la voie verte et des itinéraires bis...



Façade existante de la maison des associations + parking



Entrée de bourg depuis les quais / voie verte



### Les rues du bourg

Catégorie Espace public

#### Adresse:

Rue de Teyras Grandval Rue Baptiste Reverdy Rue Souligoux

Niveau de priorité

### Conséquence sur la fonction de centralité

- > Développer les mobilités douces et proposer des espaces publics qualitatifs
- > Participer à l'amélioration du cadre de vie et à la désimperméabilisation des sols
- > Favoriser la participation habitantes et les initiatives citoyennes

Le maillage viaire contribue à rendre lisible la figure historique du bourg, desservant les îlots bâtis et offrant des perméabilités publiques se raccordant au Nord et au Sud du village. Cet héritage patrimonial qui reste fragile (encombrement de la voiture, greffes architecturales, matériaux «exogènes»...) doit être mis en valeur.

Si le bourg est attractif avec une majorité de maisons habitées (moins de 10% de vacance), il est cependant important de favoriser la rénovation du bâti ancien mais aussi de penser les rues du bourg comme des prolongements des logements et de penser l'espace public comme une interface pouvant participer à l'attractivité et améliorer le confort des habitants et usagers. De plus, les enjeux contemporains et tout particulièrement le dérèglement climatique (îlots de chaleur, instabilité pluviométrique...) doivent être pris en compte lors des réaménagements des rues, notamment dans le cadre de la réfection du réseau d'assainissement. Ainsi, il ne s'agit plus de voir le sol de la rue comme une surface lisse, mais comme un sol fertile intégrant l'architecture, les matériaux, le végétal, les réseaux utiles au fonctionnement.



#### Situation actuelle

#### Maitrise foncière :

Espace public en lien avec les entrées/servitudes (habitations et garages) des parcelles du bourq

Imperméabilisation du sol: 100 %

#### Stationnements:

Stationnements informels sur rue Garage privés

#### Risques:

 Végétalisation des pieds de façade, une attention particulière sera portée sur l'impact potentiel sur les caves

#### <u>Réseaux :</u>

Réfection du réseau d'assainissement à prévoir

#### <u>Études existantes :</u>

- PAB 2003

#### Les enjeux

- > Conserver la lisibilité de la figure historique du bourg à travers la requalification du maillage viaire
- > Gérer le stationnement en privilégiant l'étendu publique
- > Définir clairement les seuils d'entrée
- > Aménager des espaces végétalisés et désimperméabiliser les rues
- > Valoriser le patrimoine à travers l'utilisation de matériaux de sol appropriés et mettre en valeur l'héritage identitaire du bourg incarné par les escaliers des anciennes maisons vigneronnes
- > Éloigner les caniveaux des façades pour limiter le risque de remontée d'humidité lié aux caniveaux situés au pied des façades

#### Le projet

Le projet d'aménagement des rues du centre-ville vise à restaurer une identité commune au sein de ce quartier.

Dans un premier temps, il est essentiel de reconsidérer les revêtements de sol. L'utilisation d'un enrobé clair permettra de réduire significativement les îlots de chaleur, tandis que le déplacement des caniveaux contribuera à protéger les façades des risques de remontées d'eau.

En ce qui concerne les façades, il sera possible d'introduire des aménagements pour ouvrir le sol et permettre la végétalisation de la rue. A ce titre, un «Permis de végétaliser» peut être envisagé par la collectivité.

De plus, la collecte des eaux de pluie provenant des toits peu être mise en place pour les plantations lors des périodes de fortes chaleurs.

Des espaces de stationnement informels seront maintenus, facilitant ainsi les rencontres entre les véhicules.

### Financements possibles

Fonds propres de la commune Conseil départemental du Puy de Dome pour l'aménagement de traverse RD (voirie et EP) + Pole Innovation, Ressources,

+ Pole Innovation, Ressources, Appui aux transitions (Cuve à eau) CD63 et/ou Agence de l'Eau (si reprise des réseaux) Participation du Syndicat Territoire d'Energie 63 aux travaux

Concernant les plantations, des dispositifs alternatifs peuvent être trouvés, minimisant ainsi les coûts (travaux associatifs, pédagogie scolaire, Permis de végétaliser...)

### **Prévisionnel travaux** compris 20% divers, moe, imprévus

_	hors reprise réseaux
Préparation / démolition Maçonnerie Surface/bordures/espaces verts/remise à niveau Plantation arbres Récupération des eaux de surfaces Mobilier et signalisation Eclairage et enfouissement 20% divers, moe, imprévus	13 300,00 € 20 250,00 € 177 550,00 € 10 950,00 € 17 125,00 € 3 000,00 € 27 500,00 € 53 935,00 €
Concertation moe	6 000,00 €

330 000 € HT

#### Point d'attention :

<u>Total travaux aménagement :</u>

Vu le faible trafic et le fait que les rues sont déjà structurées, on décaisse seulement sur 30cm Qq emmarchements comptés en pierre devant certaines entrées

Cuves de récupération des eaux à chiffrer

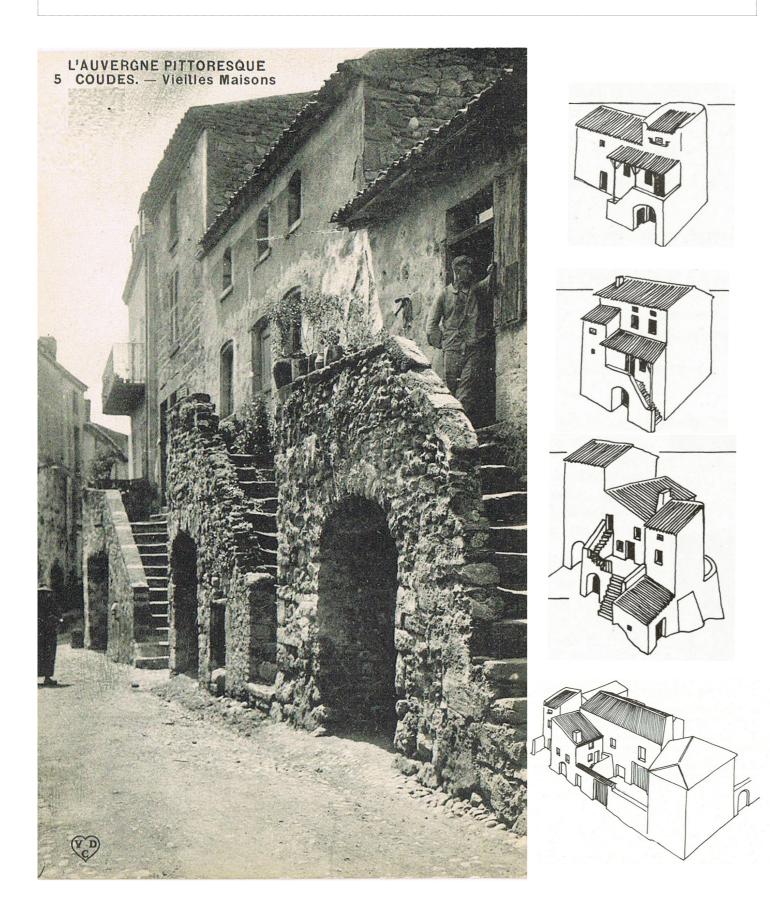
Fiche action 04 - Les rues du bourg

Page 01

Fiche action 04 - Les rues du bourg

### Les rues du bourg

L'escalier, un élément caractéristique du bourg à révéler















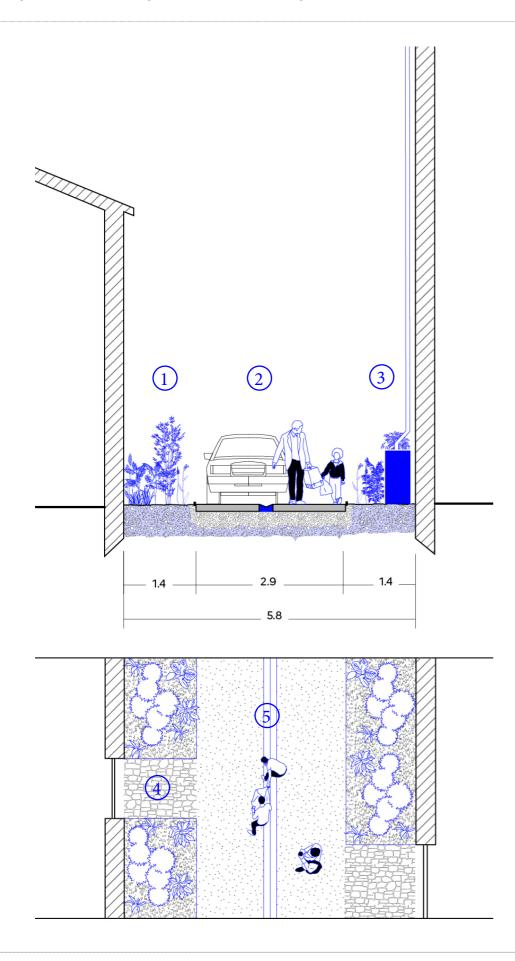
Fiche action 04 - Les rues du bourg

Page 03

Fiche action 04 - Les rues du bourg

### Les rues du bourg

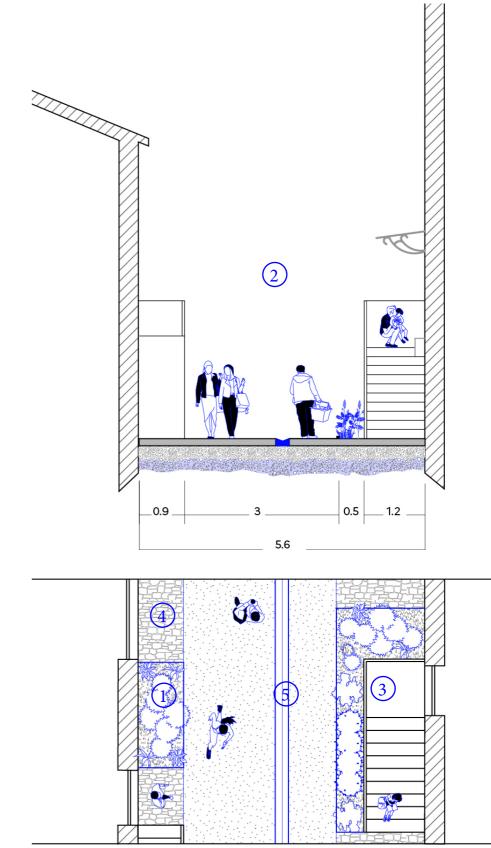
Mettre en place des dispositifs climatiques



1 Frontage végétal - Largeur : 1.40m Voirie en enrobé clair et caniveau central

2 Récupération des eaux de toiture

Matériaux qualitatif devant les seuils d'entrées
 Caniveau central pour protéger les façades



Fiche action 04 - Les rues du bourg Fiche action 04 - Les rues du bourg



#### Orientations pour des aménagements bioclimatiques :

- Minimiser les surfaces imperméabilisées
- Privilégier des revêtements qualitatifs
- Végétaliser les espaces publics et les frontages
- . plantation d'arbres lorsque cela est possible
- . plantation de strates intermédiaires et basses en privilégiant les vivaces, les graminées afin d'augmenter la biodiversité
- . plantation de grimpantes au niveau des seuils, des porches, escaliers, entrées
- Penser le circuit de l'eau dans les aménagements et infiltrer
- Favoriser les murets en pierre sèche pour accueillir des insectes, oiseaux cavernicoles
- Réemployer les matériaux déjà là et/ ou disponibles sur la commune
- Mettre en œuvre des matériaux issus des filières locales

#### Investigations complémentaires à prévoir :

- Mission de moe compétences VRD / Paysage avec une mission de maitrise d'usage / participation habitante
- Etude de sol spécifique pour repérer les caves en sous-sol pour mettre en place les frontages

#### Un projet à mettre en lien avec les rénovation des façades des rues :

> rénover et améliorer mon logement avec l'API habitat@capissoire.fr 04 15 62 20 03



Parvis devant des commerces - Verrières-en-Anjou (49)





















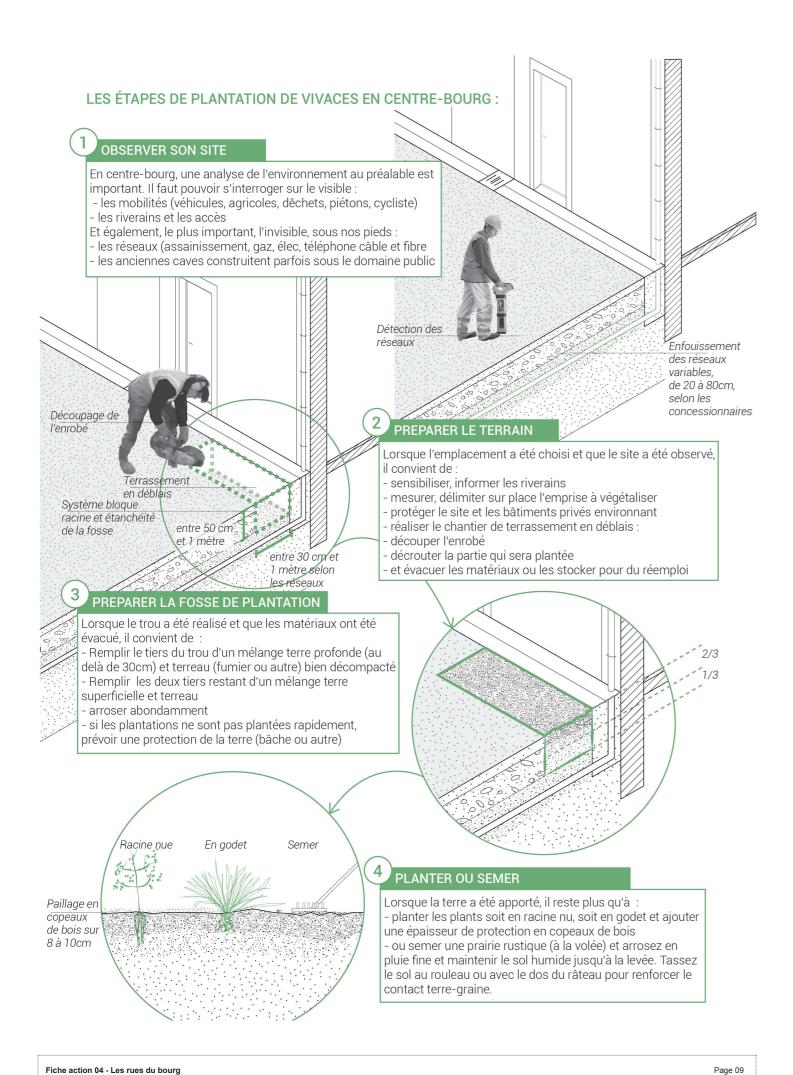


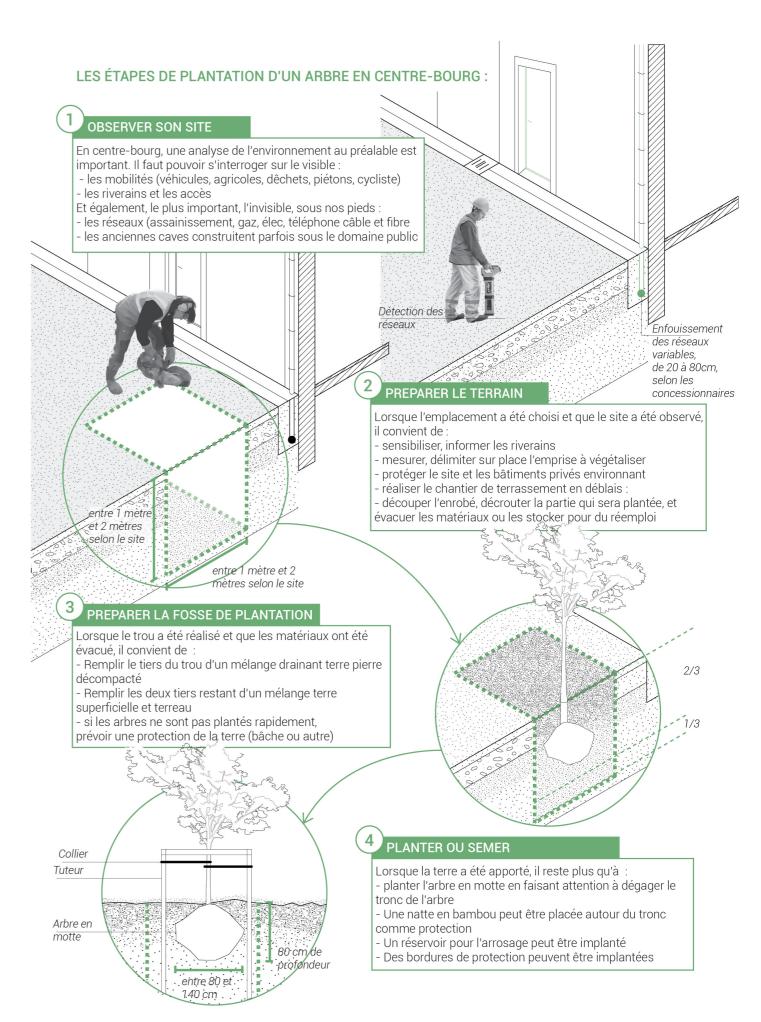


Concertation et expérimentation

pour l'aménagement des places du centre-bourg - Saint Germain Lembron (63)

Fiche action 04 - Les rues du bourg Page 07 Fiche action 04 - Les rues du bourg





Fiche action 04 - Les rues du bourg



#### Place du vieux marché

<u>Catégorie</u> Espace public

#### Adresse:

citoyennes

Place du vieux marché

#### Niveau de priorité

+

### Conséquence sur la fonction de centralité

- > Développer les mobilités douces et proposer des espaces publics qualitatifs
- > Participer à l'amélioration du cadre de vie et à la désimperméabilisation des sols > Favoriser la participation habitantes et les initiatives

La place du vieux marché est la seule place à l'intérieur du bourg ancien du village. Elle est un espace public qui participe au caractère du bourg. Cependant aujourd'hui, l'espace est monopolisé par le parking et il est difficile de s'approprier l'espace public.

Les éléments patrimoniaux tels que la fontaine et les façades des édifices sont peu mis en valeur.

Au regard du projet d'aménagement des rues, il est important de redonner les fonction d'espace public à cet espace.

De plus, les enjeux liés au réchauffement climatique oblige aujourd'hui la commune à penser des aménagements qualitatifs permettant de rafraîchir les lieux en été : accès à l'eau, végétalisation, desimperméabilisation des sols.

#### Les enjeux

- > Aménager des espaces végétalisés
- > Définir clairement les seuils d'entrée
- > Valoriser le patrimoine à travers l'utilisation de matériaux de sol appropriés
- > Encourager la participation des habitants pour qu'ils continuent à s'approprier une partie de l'espace public
- > Cohérence avec l'ensemble des revêtements et aménagements des espaces publics (place François Mitterrand, rues du bourg, quais d'Allier)

#### Situation actuelle

#### Maitrise foncière :

Espace public

Parcelle 335 : privé à acquérir

Imperméabilisation du sol: 100 %

#### **Stationnements:**

6 places

#### Risques:

-

#### Réseaux:

-

#### <u>Études existantes :</u>

- PAB 2003

#### Le projet

Dans la continuité de l'aménagement des rues du bourg, il s'agit de créer une placette publique permettant l'appropriation de l'espace.

Pour cela, il est proposer de démolir une maison de bourg aujourd'hui vacante et permettre de dégager de l'espace, planter un arbre en lui permettant de se déployer largement pour faire de l'ombre, déplacer et rénover la fontaine et la remettre en service, proposer du mobilier urbain.

Quatre places de stationnements sont conservées pour assurer une proximité d'usage pour les habitants.

#### Prévisionnel travaux compris 20% divers, moe, imprévus

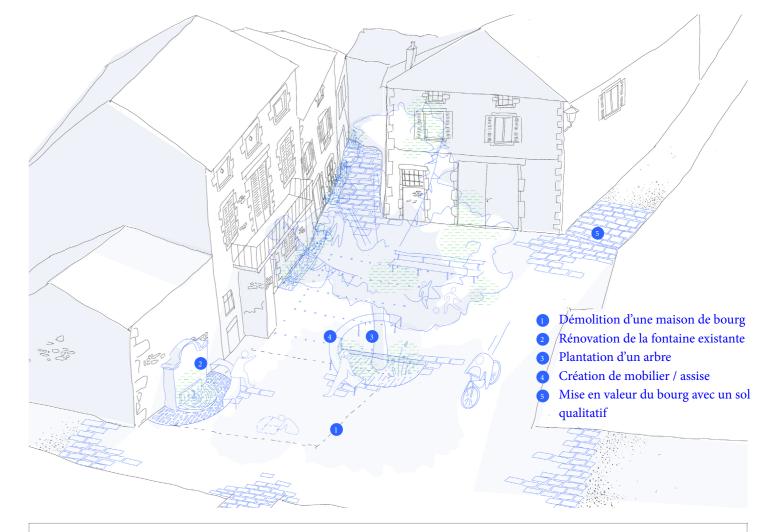
#### Total travaux aménagement :

121 000 € HT

travaux de démolition compris, remise en service de la fontaine compris, hors coût d'achat de la parcelle,

pas de travaux sur les réseaux hormis reprise des eaux de voirie





Fiche action 05 - Place du vieux marché



# Les stationnements et les déplacements dans le bourg

#### <u>Catégorie</u> Stratégie

#### Adresse : Bourg

### Niveau de priorité En lien directe avec l'ensemble des

En lien directe avec l'ensemble des actions

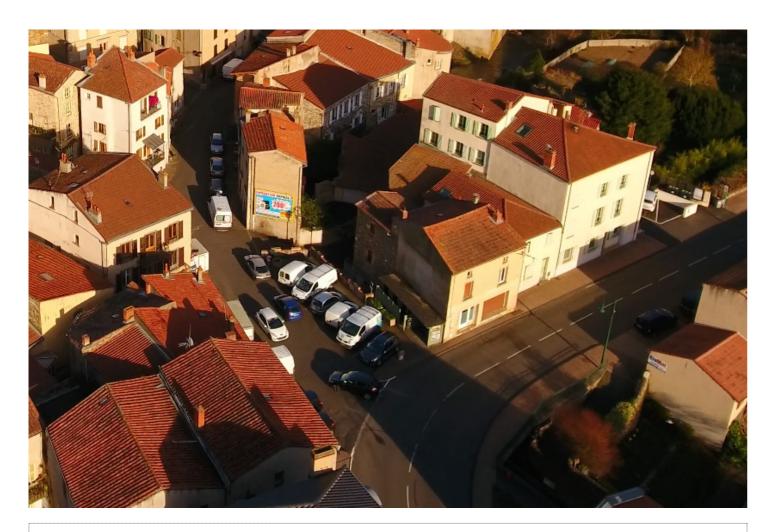
### <u>Conséquence sur la fonction de centralité</u>

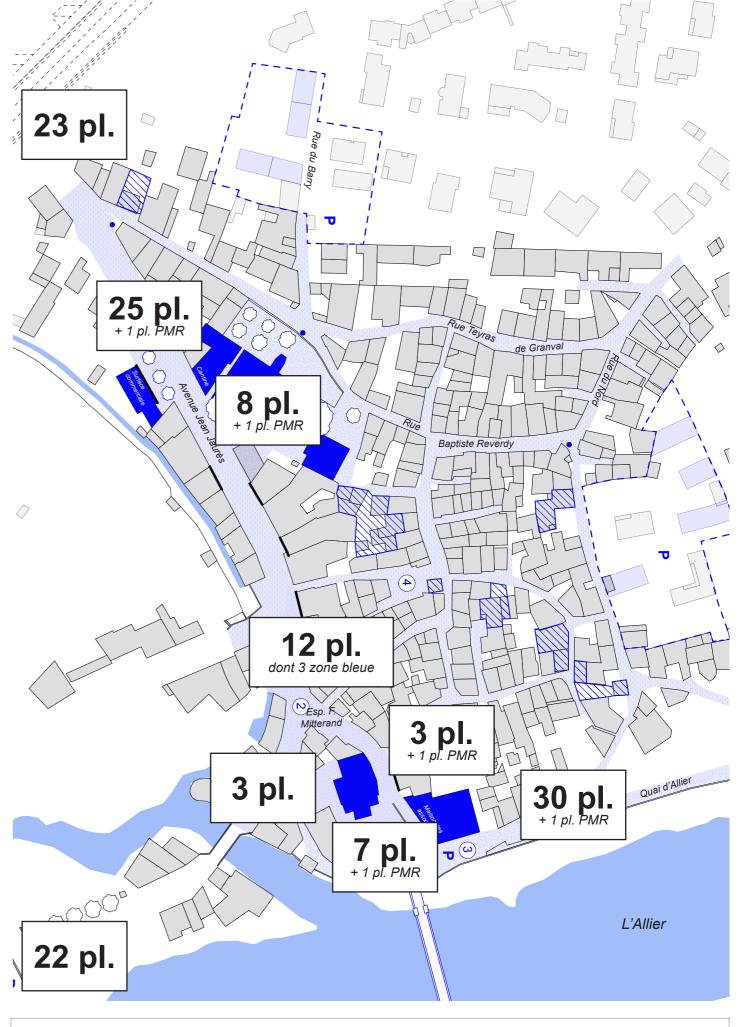
- > Développer les mobilités douces et proposer des espaces publics qualitatifs
- > Participer à l'amélioration du cadre de vie et à la désimperméabilisation des sols

Le bourg de Coudes, de part sa morphologie, reste difficilement accessible pour les voitures et les poches de stationnements sont privilégiées le long des voies départementales et sous les ponts.

Si un grand nombre de logement bénéficient de garages, il est important de pouvoir permettre aux usagers du bourg des places de stationnements pour accéder aux services et aux commerces.

Cependant, aujourd'hui l'ensemble des espaces publics sont entièrement utilisés à cette fin et peu d'usage peuvent s'y déployer : espaces sécurisés pour les enfants, lieux de pause et de rencontre, espace végétalisé, etc. Ainsi, le plan d'aménagement du bourg doit permettre d'une part de lutter contre le stationnement informel afin de garantir la sécurité et le déplacements des piétons et cyclistes. Et d'autre part de dégager les espaces publics principaux pour redonner de la qualité aux lieux.



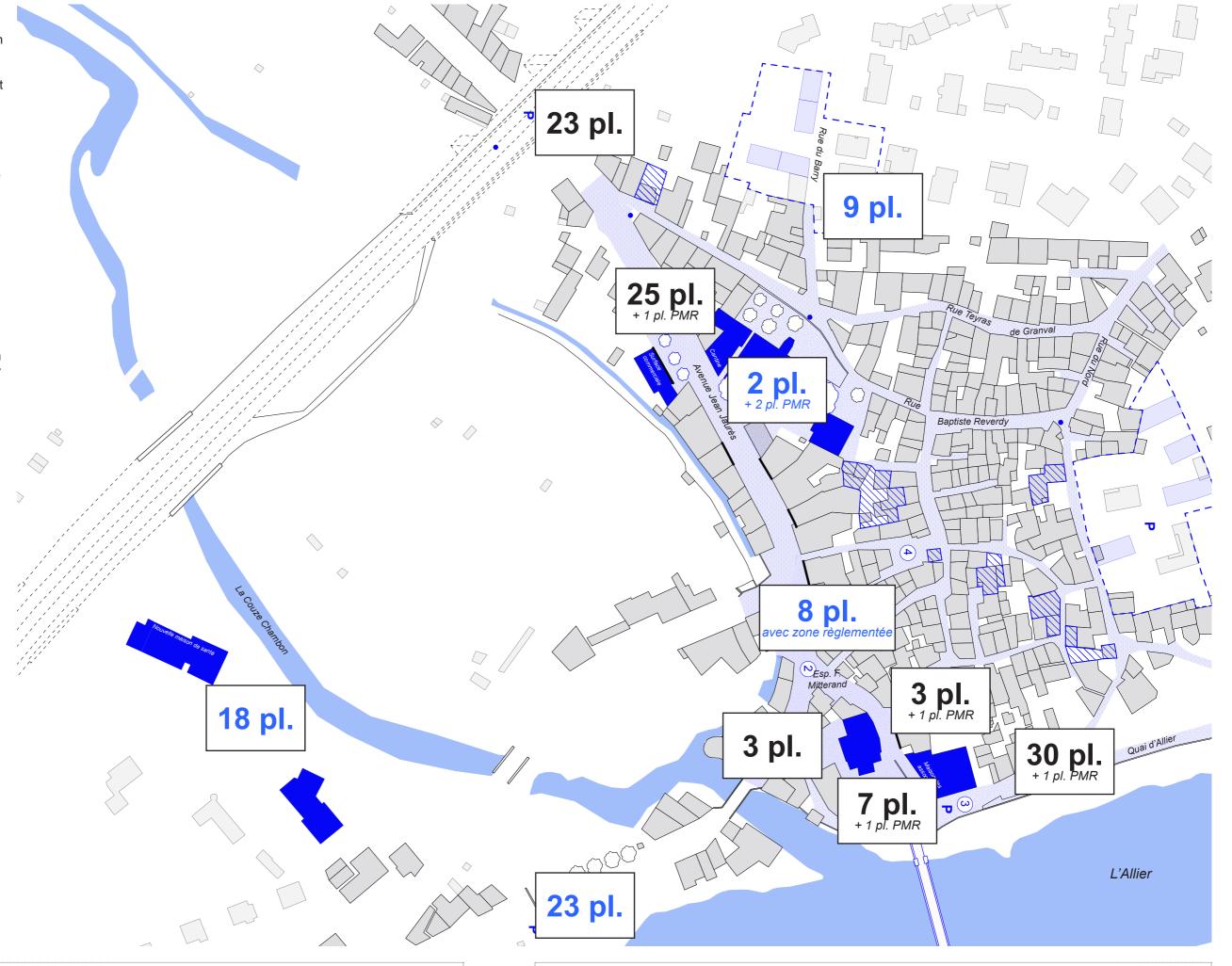


### > Valoriser les espaces publics principaux du bourg

- Îlot de la mairie : suppression des places de stationnements, l'îlot n'est plus accessible aux voitures et création d'une poche de stationnement rue du Barry pour le personnel de la mairie et de l'école, pouvant être utilisé par les riverains le soir.
- Rue du pont : réduction du nombre de stationnements et passage à un système réglementé gratuit pour sortir les voitures.

### > Rationaliser les poches de stationnements :

- Vieille route d'Issoire
- Avenue Jean Jaures, sous le viaduc
- > Réduire les gabarits de voiries des départementales au maximum et privilégier des stationnements en créneaux avec des plantations pour anticiper les îlots de chaleur
- > Désimperméabiliser un maximum les espaces de stationnements notamment le long des berges



Départementale

Zone 50 km/h Zone 70 km/h

Double sens Bus, Vélos



Chemin le long de la chaussée accompagné d'arbres (ombre)

Situation en contrebas des places

de stationnement

Chemin dissocié de la chaussée par des plantations



% d'imperméabilisation : imperméable pour la voirie - dépend du revêtement choisi pour les piétons

allures de chemin agricole (stabilisé,

<u>Dimensions</u>: La voie fait généralement

6,5m de large, son emprise étant beaucoup plus large, cela

basses ou arbres).

terre/pierre, etc).

devient l'occasion d'aménager un cheminement piéton simple, sécurisé,

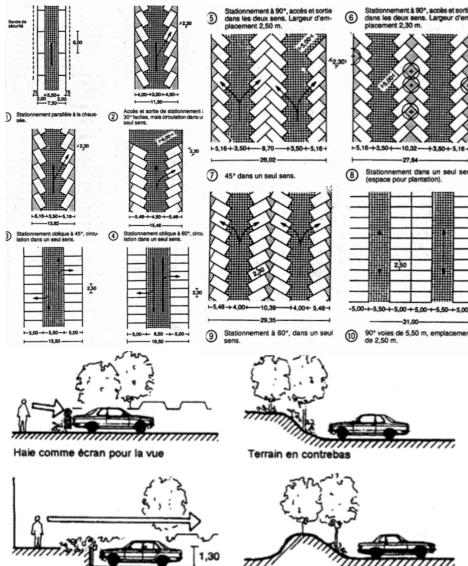
et de planter généreusement (strates

Matériaux : La chaussée est en enrobé, et le cheminement peut prendre des

Parking Poche de stationnement

> schémas de dimensionnement des parkings

> > les places des voitures peuvent être perméables



Espace de stationnement derrière une butte

#### Dimensions:

Le stationnement peut être organisé de manière latérale le long de la chaussée ou s'organiser par 'poche' (qui peuvent être dimensionné selon des terrains de sports et ainsi, lorsqu'il n'y a pas de voitures trouver un deuxiéme usage) Pour être optimal, un parking a une emprise de 16m de large. Penser à intégrer des places PMR  $(3,30m \times 5m)$ .

Matériaux : La chaussée est en enrobé. et les places peuvent être revêtues d'une autre matérialité (terre-pierre, stabilisé, graviers,...). Si le parking est planté sur ses abords, on peut infiltrer les EP (dans des noues, haies, massifs). Si des arbres hautes tiges sont plantés on apporte de l'ombre et on réduit ainsi la chaleur dégagée par le revètement. Si ce dernier est clair ont la limite de nouveau. Les places ne sont pas forcément marquées au sol, elles peuvent être délimitées à leurs extrémité par des bastaings buttesroues en bois, ou par des clous, des pavés aux angles des places.

% d'imperméabilisation : dépend du revêtement









#### <u>Catégorie</u> Rue et espace public

#### Adresse:

D797D / Rue du 19 Mars 1962

#### Niveau de priorité

+++

compte tenu des interfaces à créer avec le projet de Maison médicale et de la voie verte :

Livraison maison médicale: 09.2025 Livraison voie verte : 2027

### Conséquence sur la fonction de centralité

Affirmation d'une centralité linéaire autour de la D787D / Rue du 19 Mars 1962 intégrant la caserne des pompiers, la future Maison médicale et future voie verte

### Rue du 19 mars 1962 Parvis de la maison médicale

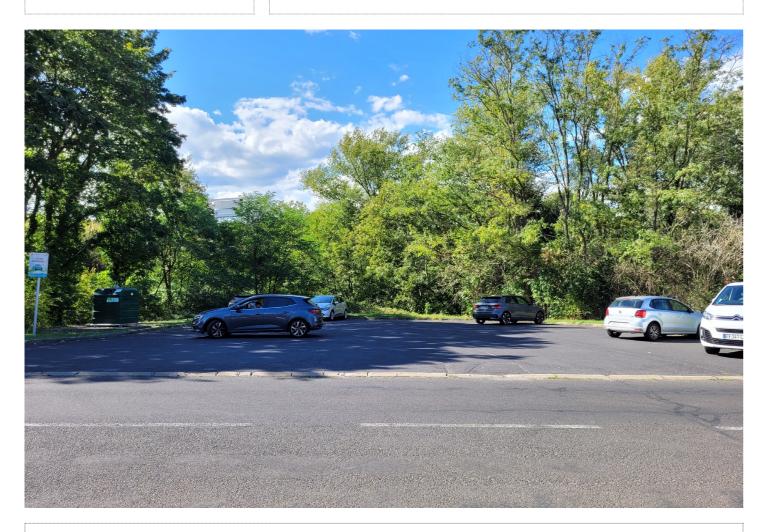
La D797D / Rue du 19 Mars 1962 est un axe stratégique du schéma de circulation de Coudes. Elle donne un accès rapide à l'autoroute A75 et contribue à la desserte locale des quartiers du Champ Redon et de la Ronzière avec le passage sous voies.

Peu qualitative, cette infrastructure présente un aspect exclusivement routier avec une emprise de voirie large engendrant des vitesses excessives et une imperméabilisation importante. Un arrêt bus est également présent avec également une surlargeur de stationnement au Sud.

Deux projets majeurs sont en cours sur ce secteur:

- Le projet de la Maison de santé porté par un privé situé sur la parcelle jusqu'à présent dédiée au parking de covoiturage
- Le projet de voie verte portée par le Département

Ces deux projets vont avoir un impact sur le statut de la D797D / Rue du 19 Mars 1962 et doivent être intégrés à l'intérieur d'un dessin global, permettant de garder une cohérence d'aménagement sur l'ensemble du linéaire. Des interfaces fortes entre les porteurs de projets privés, la collectivité, le Département sont à anticiper.



#### Situation actuelle

#### Adresse:

D797D / Rue du 19 Mars 1962

#### Maitrise foncière :

- Département
- Collectivité en périphérie de voie (Bornage nécessaire sur l'ensemble du linéaire intégrant la parcelle de la maison médicale)

#### Imperméabilisation du sol :

- Importante
- Dans une moindre mesure au Sud (bas cotés engazonnés)

#### **Stationnements:**

- Stationnements le long de la voirie.

#### Risques:

-

#### <u>Réseaux :</u>

- Eclairage public, Electricité,

#### <u>Études existantes :</u>

- Permis déposé pour la maison médicale
- Étude voie verte en cours portée par le Département

#### Les enjeux

- > Établir une liaison piétonne fluide entre la zone résidentielle et le centre-ville
- > Incorporer le développement de la voie verte en réfléchissant à des espaces de rencontre (bus, voiture, piétons et vélos)
- > Repenser l'intersection entre le chemin de la Ronzière et la rue du 19 mars 1962
- > Intégrer le projet de construction de la maison médicale dans l'aménagement urbain
- > Aménager des dispositifs pour ralentir la vitesse des véhicules et améliorer la sécurité routière
- > Mettre en place un stationnement mieux organisé et plus qualitatif le long de cette rue

#### Le projet

Le projet d'aménagement de cette rue implique tout d'abord une reconsidération du profil de celle-ci. Actuellement, ses huit mètres de largeur ne garantissent pas une sécurité adéquate aux intersections entre véhicules et piétons. Il sera essentiel de réorganiser l'espace en intégrant intelligemment des zones de stationnement, de végétation et de sol perméabilisé, favorisant ainsi l'ouverture du sol (pour l'absorption des eaux de pluie) et la création de zones ombragées. L'intégration de la maison médicale nécessite la création d'un parvis devant celle-ci, offrant un espace de rencontre sécurisé pour les cyclistes et les piétons. Ce parvis valorise véritablement la place du piéton dans le projet et marque une transition entre la rue et le projet de la maison médicale.

La réorganisation de la voirie permettra ainsi d'assurer une continuité piétonne et cyclable entre la zone résidentielle et le centre-ville.

#### Financements possibles

- Amendes de police (Conseil Départemental)
- DETR, DSIL
- Fonds propre à la commune
- Fonds vert
- Fonds Départemental
- d'Investissement Routier (FDIR)
- Contrats Départementaux de Développement Rural (CDDR)
- CD63 et/ou Agence de l'Eau (si reprise des réseaux suivant SECAE 2019)
- Participation du Syndicat Territoire
   Energie 63 aux travaux :
   d'enfouissement des réseaux aériens
- + du renouvellement / extension des réseaux d'éclairage

### Prévisionnel travaux compris 20% divers, moe, imprévus

#### <u>Total travaux voie verte:</u>

Réalisation des aménagements de surface au droit du futur batiment, réseau eu géré par API, et aep par le SME, pas d'éclairage compté, pas d'arosage compté

160 000 € HT

#### Total travayx rue du 19 mars

Correspond à la partie RD, hors esp autour du bâtiment et voie verte

Réalisation des aménagements de surface béton désactivé au droit du passage piéton allée en sable vers le bourg

pour les ep, on ne compte que la reprise des eaux de surface, la répartition entre MO (CD63 et Commune) n'a pas été faite. Le CD63 devrait prendre à sa charge une grande partie des travaux.

Chaussée : on considère que la RD possède déjà une structure. On propose donc uniquement un rabotage + revêtement de surface (et non décaissement et structure complète) : à confirmer par une étude géotechnique

220 000 € HT



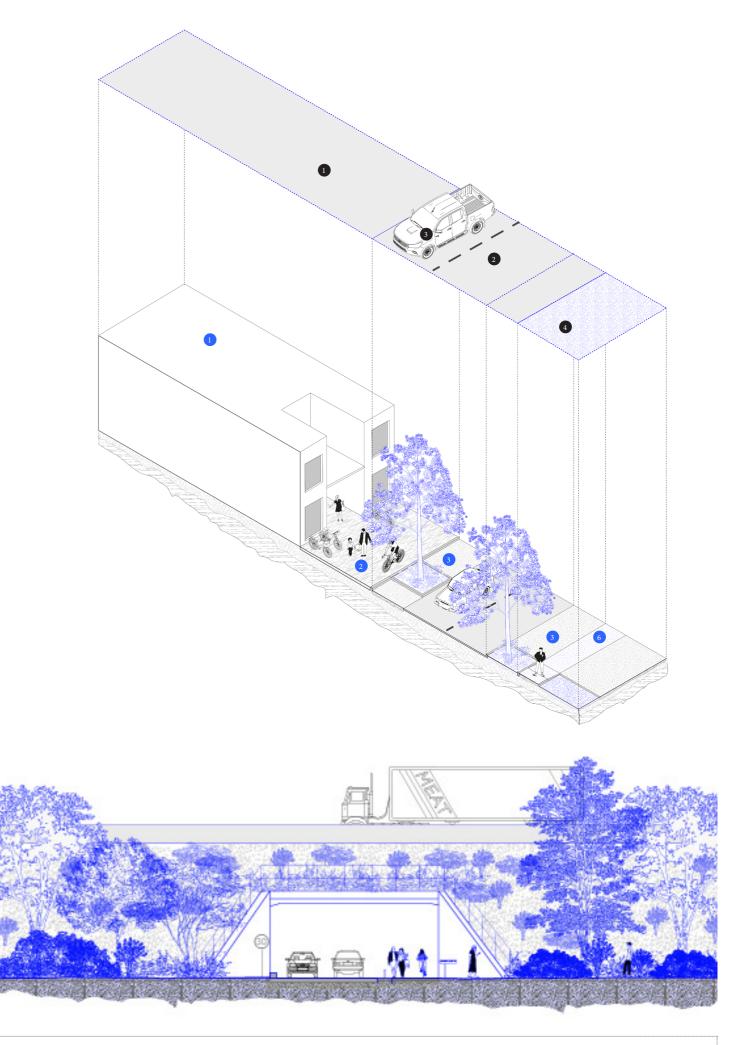
### Aujourd'hui

- Espace de covoiturage enrobé foncé
- 2 Voirie Largeur : 8m enrobé foncé
- 3 Stationnement enrobé foncé
- 4 Espace enherbé

### Demain

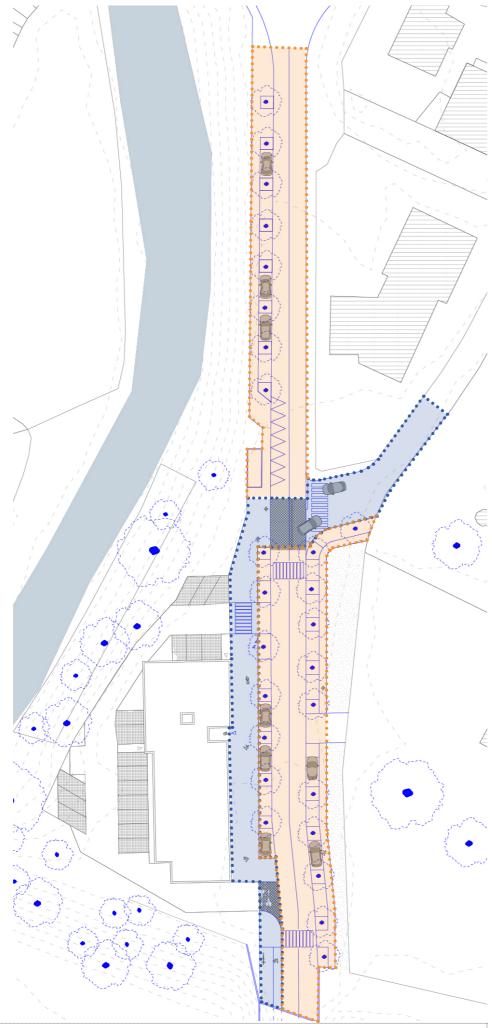
- Maison médicale
- Parvis de la maison médicale Espace de rencontre cyclistes/voitures d'une largeur de 5 m - béton désactivé
- Stationnements et végétation alternés Arrêt de bus déplacé

- Voirie Largeur : 6m enrobé foncé Chemin piéton Largeur : 1.50m -Stabilisé



Voirie départementale

Voie verte



## Orientations pour des aménagements bioclimatiques :

- Bande de sécurité entre la voie cyclable et la voirie. Cette bande peut permettre de gérer une partie des eaux de surface
- Requestionner la matérialité des sols
- favoriser l'infiltration des eaux de pluie (stationnements perméables)
- Créer un mail planté de hautes tiges avec des essences diversifiées adaptées au changement climatique
- Installer une strate végétale basse et intermédiaire pour favoriser la biodiversité
- Eclairage public favorisant un usage nocturne tout en préservant la faune et la flore



Parvis-Espace de rencontre perméable



Lisibilité et continuité de la voie verte avec une bande perméable



Mail perméable structurant intégrant des stationnements



## Les berges de l'Allier

#### **Catégorie**

Espace public et renaturation

#### Adresse:

Espace Marius Chigros, quais d'Allier et voie verte

#### Niveau de priorité

+

## <u>Conséquence sur la fonction de centralité</u>

Favoriser le tourisme à l'échelle du Val d'Allier

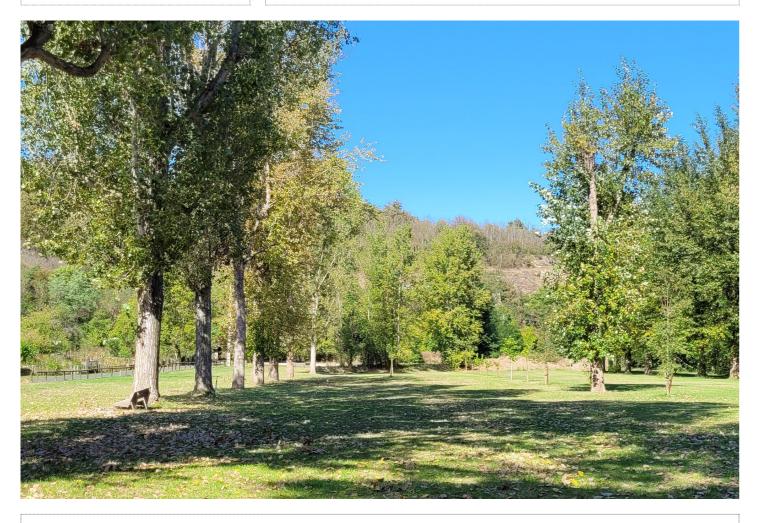
Les berges de l'Allier sont aujourd'hui un des lieux emblématiques de la vie associatives et sportive de la commune avec notamment les quais, la maison des associations, l'espace Marius Chigros et les jardins vivriers.

L'arrivée de la via Allier va accentuer le caractère public et partagé du lieu en devant également une halte balisée dans le parcours des promeneurs.

Le projet est alors de permettre la polyvalence du lieu en prenant soin de préserver et ménager les sols et la zone inondable.

#### Les enjeux

- > Mettre en place une signalétique pour favoriser les cheminements entre les berges et le bourg
- > Réaliser un équipement démontable pour la saison estivale afin d'accueillir les usagers comprenant des sanitaires et toilettes sèches
- > Mettre en place une aire naturelle du bivouac pourraient permettre d'accueillir les cyclotouristes empruntant la via Allier
- > Ménager plutôt d'aménager



## Orientations pour des aménagements bioclimatiques :

- Bande de sécurité entre la voie cyclable et la voirie. Cette bande peut permettre de gérer une partie des eaux de surface
- Requestionner la matérialité des sols en lien avec les choix réalisés sur les aménagements des rues du bourg et des places pour inscrire les quais dans le prolongement des espaces publics du bourg
- Favoriser l'infiltration des eaux de pluie (stationnements perméables)
- Créer un mail planté de hautes tiges avec des essences diversifiées adaptées au changement climatique
- Installer une strate végétale basse et intermédiaire pour favoriser la biodiversité
- Eclairage public favorisant un usage nocturne tout en préservant la faune et la flore
- -Créer un équipement / sanitaires démontable pour la saison estivale en lien avec les activités du site.
- Proposer la réalisation d'un édifice en lien avec des écoles (architecture, paysage, CFA, etc.) et en concertation avec les associations et usagers du site



Chantier participatif estiva



Pavillon d'été démontable



Pavillon d'été démontable réalisé par des étudiants en école d'architecture (ensa Versaille)

Fiche action 08 - Les berges de l'Allier Page 01

Fiche action 08 - Les berges de l'Allier



## Les berges de la Couze

#### Catégorie

Espace public et renaturation

#### Adresse:

Route de Champeix, chemin de la Ronzière, les berges de la Couze Chambon

#### Niveau de priorité

+

## Conséquence sur la fonction de centralité

Pas de conséquence sur la centralité historique mais forte attractivité due au pôle sportif Affluent de l'Allier, la Couze Chambon est une figure paysagère majeure qui structure la géographie communale. Parallèlement à cet axe, au Sud Ouest, la route de Champeix est venue s'installer en agrégeant un habitât linéaire ou sous forme de lotissements et des équipements majeurs tels que le plateau sportif et la salle des fêtes.

Bien que très fréquentés, ces équipements ne produisent pas d'urbanité. Certains espaces sont peu définis et peu mis en valeur, les cheminements piétons peu qualifiés et n'assurent pas les continuités douces jusqu'au centre bourg, le végétal est ténu hormis la ripisylve de la Couze.

De part son positionnement, son attractivité due aux équipements, son paysage porté par la Couze, cet espace porte en lui un potentiel de «Parc sportif», installant une nouvelle liaison géographique entre la Couze et l'Allier; renforçant ainsi la trame verte et bleu communale.

#### Rappel PLU:

- Zone AP : « (...) protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.»
- Zone UL : Sont autorisé les salles d'art, de spectacles, les équipements sportifs et les locaux techniques et industriels des administrations publiques



#### Situation actuelle

#### Adresse:

- Route de Champeix, chemin de la Ronzière, les berges de la Couze Chambon

#### Maitrise foncière :

- Commune
- Privés

#### Programmes existants:

- Plateau sportif
- Salle des fêtes

#### Imperméabilisation du sol :

- Perméabilité importante hormis sur les aires de stationnement

#### **Stationnements:**

 Aire de stationnement au niveau du plateau sportif

#### Risques:

- PPRNPI le long de la Couze

#### <u>Réseaux :</u>

- Eclairage mats pour stationnement et plateau sportif, ep, eu

#### Études existantes :

### Les enjeux

- > Définir une structure de «parc sportif» à partir de la figure géographique de la Couze et de son boisement associé
- > Requalifier l'entrée de ville à partir de la route de Champeix (visibilité, connexions, espace public)
- > Créer de nouveaux usages liés à la salle des fêtes et au plateau sportif
- > Végétaliser afin de créer différents milieux et différents usages (se poser, s'abriter, observer .. )
- > Relier le centre bourg au grand parc par la création de cheminements
- > Réintroduire des pratiques agricoles (maraîchage verger...), profitant de la plaine alluviale le long de la Couze

### Le projet

Le projet de réaménagement du grand parc permettra de diversifier et d'amplifier les usages actuels et créer un véritable réservoir de biodiversité. Plusieurs actions peuvent être mises en oeuvre progressivement:

- Au Nord, la création d'une lisière intégrant l'aire de stationnement existante (plantation de hautes tiges, désimperméabilisation) et création d'un parvis en relation avec la salle de fêtes
- Dans la partie centrale, diversification des jeux et des usages (pétanque, jeux natures et de grimpes, aire de pique-nique) à l'intérieur d'une trame végétale
- A l'Ouest, création d'un verger pédagogique
- Au Sud, diversification et extension de la ripisylve de la Couze, création de cheminements
- A l'Est, réalisation de connexions piétonnes reliant le parc sportif et le centre bourg en s'appuyant sur celles existantes

## Financements possibles

- Fonds propres de la commune
- Associations ou autres pour plantations (Croqueurs de pommes, verger conservatoire...)
- Agence de l'eau pour désimperméabilisation

## Bilan prévisionnel (travaux)

Pour cette fiche action, il est difficile de définir une enveloppe budgétaire compte tenu que le «Parc sportif» ne peut être réalisé que progressivement sur un temps long, et avec des dispositifs de projet extrêmement variés (maîtrise d'oeuvre classique, services internes, associations...).

#### Ratios selon espaces

- Plantations de hautes tiges (Marché public) 18/20 + fosse de plantation + terre végétale
- Plantations de vivace et graminées + fosse de plantation + terre végétale
- Plantation de type boisement extensif
- Décroutage d'enrobé et remplacement par dalles alvéollaires perméables
- Réalisation d'un parvis qualitatif
- Cheminements piétons en stabilisé
- Aire de jeux de type grimpe en bois

600 Euros HT / u

30 Euros HT / m<sup>2</sup>

25 Euros HT / m<sup>2</sup> 90 Euros HT / m<sup>2</sup>

120 Euros HT / m² 30 Euros HT / m² 40 000 Euros HT / u

Fiche action 09 - Les berges de la Couze
Page 01
Fiche action 09 - Les berges de la Couze

### **Demain**

- Verger pédagogique planté
   Terrain de pétanque pour les compétitions (en lien avec la zone sportive)
   Arbres hautes tiges (densifier le mail végétal / protéger / s'abriter)
   Repenser un parvis qualitatif en lien avec la salle des fêtes

- avec la salle des fêtes
  Créer des haltes le long du cheminement aux abords du cours d'eau
  Désimperméabiliser le parking et planter des hautes tiges
  Espace de jeux pour enfant avec sol en copeaux de bois
  Intégration du projet des ateliers municipaux dans le «grand parc», en maintenant une fonction agricole



### Références





Parc de La Neuville Chant d'Oisel





Anvers, parc Groot Schijn - Aménagement espace sportif





Parc de la Promenade Bellerive





Platefrome en bois Berges de la Garonne



Grand parc - 1950



Grand parc - 2024

## La trame bocagère

#### Arbres, arbrisseaux



Acer campestre Erable champêtre



Carpinus betulus Charme commun



Frene excelsion frêne élevé



Prunus spinosa Prunellier sauvage



Quercus pubescens Chêne pubescent



Sureau noir



Sorbus torminalis Syringa vulgaris Sorbier torminal Lilas



Ulmus campestris Orme champêtre

#### Arbustes,



Coryllus avellana



Lonicera xylosteum Camerisier



Hedera helix Lierre



Cornus sanguinea Cornouiller sanguin



Phillyrea angustifolia Filaire à feuilles étroites



rosa canina Eglantier



Crataegus monogyna Aubépine ponogyne



Viburnum opulus Viorne obier



Euonymus europaeus Fusain d'Europe



Viburnum lantana Viorne lantane

### La trame fruitière



Juglans regia 'Marbot' / 'Cornes' / 'Grandjean' / 'Parisienne' Noyer Marbot, Cornes, Grandjean et Parisienne



Ficus carica

variétés pommiers : Malus domestica : Belle de juillet'

'Reinette grise du canada' 'Pomme d'Île Pommier 'Jonathan' 'Museau de lièvre' Pomme de Thégra Rouge Tronquière Blanche de Sarrazac Pommier 'Sainte-Germaine' Reinette de Cahors Reinette de Saint Romain Cinq Côtes Pomme d'Île La Douce

### variétés pruniers: Prunus domestica:

Reine Claude de Carennac Reine Claude d'Oullins Prunier 'à cochon' ou de Saint-Antonin

#### vignes: Vitis vinifera sp

Vigne (cépages cultivés dans le passé : Herbemont\*, Othello\*, Jacquez, Noah\* \*interdit depuis les années 30

## Les berges de la Couze Les ateliers municipaux



Situation existante depuis la route de Champeix



Présence d'équipements techniques



Une structure métallique à réemployer?

Fiche action 09 - Les berges de la Couze

Aujourd'hui les ateliers techniques municipaux sont installés dans le rezde-chaussé de l'école. La localisation des ateliers municipaux est intéressante car centrale, cependant son emplacement amène à des conflits d'usage et un regroupement trop important de services au même endroit : ateliers avec entrée et sortie de véhicules et d'engins, entrée et sorties des écoliers, des voitures des enseignant.e.s de l'école, arrêt de bus, passages de piétons, etc. De plus, les ateliers ne bénéficient que de peu de lumière et peu confort, ainsi qu'un manque de place pour travailler. Le local a également un fort potentiel pour réaliser un espace polyvalent ouvert au public : exposition, salle fraicheur, salle d'exposition, salle de motricité pour l'école, etc.

Ainsi, la commune travaille aujourd'hui à l'identification du foncier disponible pour la réalisation des ateliers municipaux.

Plusieurs options ont été envisagées - mutualiser les services avec les communes voisines

- rénover un bâtiment existant sur la commune ou sur les communes voisines

- construire un bâtiment neuf sur une parcelle disponible

La situation de l'ancienne pépinière à l'entrée de la commune, a été retenue.

#### Adresse

RD229 Entrée de commune Parcelles 184, 186 et 199

#### Maitrise foncière :

Non - Foncier à acheter Zone Agricole au PLU pouvant recevoir des locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés

## <u>Imperméabilisation du sol :</u>

Présence d'un hangar et de serres

(ancienne pépinière)

#### Risques:

Risque d'inondation Aléas modéré, fort, très fort sur les parcelles concernées Cf PPRI

> possibilité de construction au nord hors PPRI

#### Réseaux:

Vigilance parcelle 197 : Poste GAZ

## Grandes orientations pour des aménagements bioclimatiques :

Engager une réflexion d'usage sur les besoins en espaces chauffés et non chauffés

Engager une réflexion globale sur la stratégie énergétique de la commune Valoriser les matériaux biosourcés et issus de filières locales Minimiser l'emprise au sol imperméabiliser avec un programme optimisé

Favoriser la récupération des eaux de pluie

# Investigations complémentaires à prévoir :

- étude géotechnique
- étude / avis structure de la charpente métallique existante avec l'ambition de la réutiliser
- intégrer les ateliers municipaux à l'étude de programmation prévue pour l'îlot de la mairie.

#### Financement spécifiques :

#### . Ancien domaine maraîcher

- Terre de liens: Association permettant d'acquérir du foncier dans le but de préserver des terres agricoles, installer des agriculteurs, impliquer les pouvoirs publics dans des projets solidaires.

#### Programme envisagé

Au regard des services, les besoins ont été estimés :

Espace fermé > 150m2

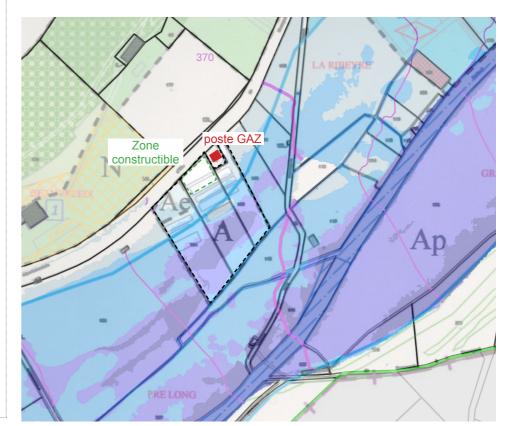
- 1 espace chauffé pour 3 employés avec cuisine, WC, Douche environ 30 m2
- 1 atelier pour installer le petit matériel faire du perçage de la soudure 30m2-40m2
- Espace de stockage de matériel : table, panneaux, peinture qui sert d'atelier pour les grosses pièces 80 m2

Un espace garage fermé ou en partie fermé comprenant > 150 m 2

- Le gros tracteur 20m2
- Le petit tracteur
- Une voiture
- Un camion benne
- Une remorque
- Une tonne à eau
- Une lame de déneigement
- Un girobroyeur
- Une épareuse
- Un accès pour les livraisons

#### Prévisionnel travaux :

compris 20% divers, moe, imprévus (l'estimation nécessite d'être appréciée vis à vis d'une étude géotechnique et une étude de la structure existante) env. 350 000 € HT



Cadastre et PPRI

Page 09 Fiche action 09 - Les berges de la Couze



Arconsat, La ferme de Chandalon, Budget 200 000 euros HT, 200 m2



Poigny-la-forêt, Boidot Robin architectes, bUDGET 600 000 euros HT, 450 m2



Rénovation d'une halle, ateliers polyvalents, 165m2 185 000 euros HT, PNG Architectes

#### Pour aller plus loin:

Création d'une ferme intercommunale sur la communauté de communes de Thiers Dore et Montagne. En 2014, un appel à projet «maraîcher» est lancé pour déléguer la gestion de la ferme. En 2017, les maraîchers démarrent en exploitation individuelles, accompagnés par la Chambre d'agriculture. Aujourd'hui en Gaec, une majeur partie de leur production est écoulée en vente directe et alimente certains établissements scolaires du territoire.

Création d'une régie municipale agricole à Mouans-Sartoux

Création d'ateliers municipaux associés à un programme de logement au coeur d'un parc sportif. Le projet permet de mutualiser les infrastructures des ateliers municipaux et des associations sportives

Terre de Liens , 1 novembre 2022 https://terredeliens.org/national/ comment-terre-de-liens-accompagne-les-collectivites/

Fiche action 09 - Les berges de la Couze Page 11

### Mouans-Sartoux: une alimentation locale pour les scolaires grâce à une régie municipale agricole

Création d'une exploitation agricole sous forme de régie municipale comme outil de souveraineté alimentaire locale en produits biologiques



Contact : Gilles Pérole, adjoint au Maire de Mouans-Sartoux, présiden Un plus Bio @:gilles.perole@mouans-sart

À l'intersection entre trois grandes agglomérations, Cannes, Grasse et Antibes, Mouans-Sartoux est une enclave préservée d'une urbanisation galopante. La volonté de conserver un urbanisme raisonné, grâce à un projet politique fort, a permis à la ville d'étendre ses terres agricoles au ocurs des vingt dernières années tout en maintenant un tiers de sa susperfaice en forêts. Forte de cette dynamique, la ville amorce en 2008 un programme visant à approvisionner ses contines scolaires avec 100 % de produits biologiques. Cependant, face à des difficultés d'approvisionnement, naît triéde às produire lacalement ces repas. Dotée de nombreuses régies municipales, eau pompes funèbres, transports scolaires... Mouans-Sartoux décide de développer une régie municipale agricole



Quand on sait qu'une restauration scolaire Jette 1/3 des produits, il y a une vraie marge d'économies à faire. Un repas à base de protéines végétales coûte deux fois moins cher qu'un repas carné. Comme nous sommes à deux repas végétariens sur 5. là nous faisons des économies, et vagetains sa 1,3 mous usons des economies, et diminuons de 80 % le volume de ce qui est jeté. Cela a généré 20 centimes d'économie par repas, et finalement c'est comme ça que nous avons réussi à financer une cantine 100 % bio avec une production locale.

#### PROJET

Implantée sur un domaine agricole de 4 ha acquis en 2005 dans le cadre d'une préemption, la régie municipale agricole de Mouans-Sartoux est mise en service en 2010. Exploitée par des employés municipaux, le volume de production et la qualité des produits montent progressivement. En 2011, les terres sont labélisées bio et un premier agriculteur salarié est embauché par la commune. Aujourd'hui le domaine s'étend pour atteindre 6 ha et ce sont trois agriculteurs diplômés salariés et fonctionnaires qui travaillent sur le site. La production annuelle de 25 tonnes de légumes couvre 85 % des besoins des 1300 repas/Jours distribués aux enfonts des écoles et ceux d'une épicerie solidaire. Afin de permettre une autosuffisance tout au lang de l'année, une partie de la production estivale est surgelée pour y être conservée jusqu'au creux de l'hiver. En plus de fournir une alimentation saine et locale, cette régie municipale agricole sert d'outil pédagogique pour que chacon puisse, à travers des ateliers de sensibilisation, se reconnecter à la nature. Rattachées à la Maison d'éducation

Si la régie municipale agricole de Mouans-Sartoux riengendre pas un prix moins élevé des légumes, en revanche, elle permet de diminuer l'impact environnementa : produits localement, les légumes sont très peu carbonés. Pour ne pas dépasser le budget global d'approvisionnement, des économies sont faites allieurs, ainsi deux repas sur cinq sont exclusivement végétariens et une large sensibilisation contre le gaspillage a permis de diminuer de 80 % le volume de légumes jetés.

cuisines pédagogiques sont accessibles pour des formations. Un grand potager est mis à disposition des enfants. Ils peuvent y planter des légumes eux-mêmes et mieux comprendre d'où ils viennent, comment ils poussent et prendre plus de plaisir à

Résultats observés

Clés de réussite

Fiche action 09 - Les berges de la Couze



## La signalétique

**Catégorie** Aménagement des rues

#### Adresse:

À l'échelle de la commune

#### Niveau de priorité

#### Conséquence sur la fonction de <u>centralité</u>

> Développer les mobilités douces

L'arrivée du projet de la voie verte peut être l'occasion de repenser plus globalement la signalétique de la commune :

- piste cyclables
- halte cyclotouriste
- toilettes publics
- accès au commerces
- accès aux équipements communaux
- sentiers de randonnées à l'échelle de la commune et de la vallée de la Couze
- cheminements piétons pour relier les quartiers aux bourg



Des points stratégiques ont été identifiés :

- Espace Marius Chigros : entrée de ville côté via Allier
- Quai d'Allier : entrée vers le bourg
- Pont suspendu : arrivée depuis la gare et depuis le parking côté Parent
- Place François Mittérand
- Place de la mairie
- Place du Vieux Marché
- Impasse de la maire



### Les enjeux

- > Travailler avec les services du département et de l'agglo Pays d'Issoire pour anticiper la signalétique de la voie verte avec les enjeux communaux :
- lieu de stationnement voiture
- marquage voie verte
- signalétique centre-bourg
- > Amener les visiteurs et usagers de la voie verte dans le bourg, notamment vers les commerces > Faire le lien avec les cheminements communaux et à l'échelle du réseau de randonnées

### **Partenaires**

de la vallée

Conseil départemental API

France Vélo Tourisme Associations de cyclotouristes



Carte des 58 itinéraires figurant au Schéma national des véloroutes (décembre 2021)

En fonction de leur implantation, on distingue trois catégories de panneaux dont les fonctions

• La pré-signalisation Dv40

MENTION

12 ->

12

• La signalisation de position Dv20

MENTION

• La signalisation de confirmation Dv60

**MENTION** 

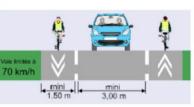
Selon qu'ils appartiennent à l'une ou l'autre de ces catégories, les règles de composition des panneaux et leur forme diffèrent. Ces trois types se déclinent en deux gammes :

§ • La signalisation complète











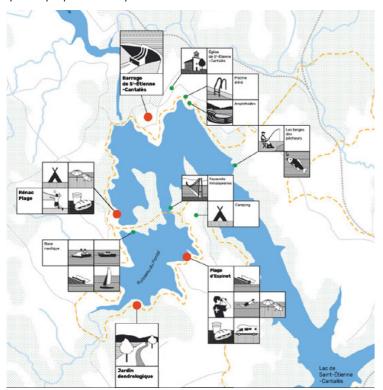
Fiche action 10

Fiche action 10

#### Référence signalitique et ses déclinaisons : Charte signalétique et mobilier du Tour de lac de saint-Etienne-Cantalès, Cantal, 2022

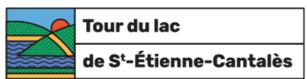
Aubérie Vantomme graphiste et Estelle Briaud paysagiste , collectif

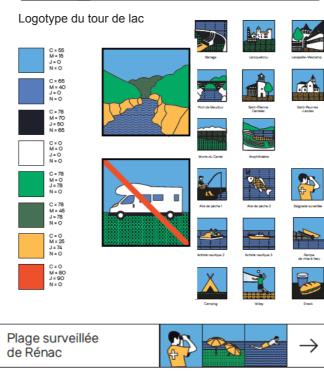
La charte de mobilier et de signalétique du Tour de lac de Saint-Étienne-Cantalès offre une identité graphique réalisée surmesure pour répondre au besoin de mise en cohérence, faciliter l'identification de ce sentier de 42km et ses différentes boucles sur un territoire diverse en paysages, patrimoine, villages et acteurs (2 communautés de communes). Le travail de signalétique consiste à une déclinaison de charte graphique avec réalisation d'un logotype dédié, de la déclinaisons de multiples pictogrammes, utilisable au cas pas cas au fur et à mesure des nouveaux aménagements ainsi que de proposition de produits dérivés.





Intégration sur le mobilier





Exemples d'assemblages de l'information à l'image

de Saint-Étienne-Cantalès

Sentier du tour du lac

Aire de pêche



Identité visuelle déclinée sur sac en toile

#### Références

#### Créer une signalétique unique qui contribue à l'identité du lieu

Collectif GRU, Ajaccio, 2021

Moa SPL Ametarra

Afin d'équiper la citadelle, le projet d'aménagement intègre trois volets : la re-qualification de l'entrée avec un pavillon d'accueil informatif, la mise en place d'une guinguette, lieu de détente et de restauration, ainsi que des dispositifs de signalétiques à plusieurs échelles pour guider le parcours des visiteurs. Le projet prend forme par l'accumulation de petites interventions situées qui entretiennent une étroite relation au contexte architectural bâti. Elles sont là pour rythmer l'expérience du visiteur autant que pour satisfaire les besoins des occupants. L'élaboration d'un système constructif identifiable et cohérent sur l'ensemble du site permet alors aux aménagements de trouver leur unité tout en répondant à la multiplicité des usages souhaités. Cet ensemble de structures légères et autonomes, tendues, haubanées et amarrées, habite la citadelle sans en invisibiliser le patrimoine remarquable bâti.







Fiche action 10 Page 03

Fiche action 10 Page 04













